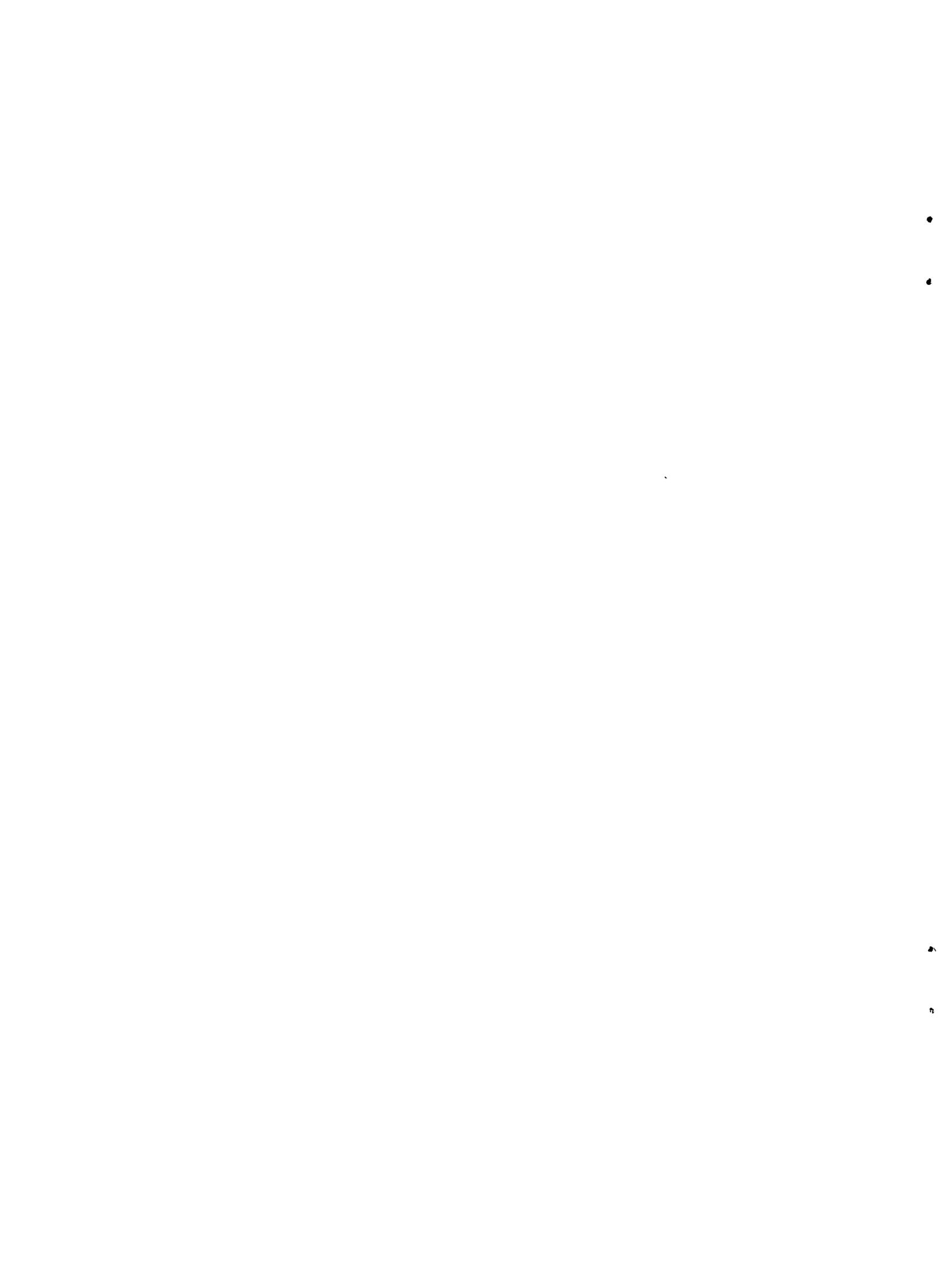


Rapport
sur l'Institut asiatique de recherche
sur les constructions scolaires
(IARCS)

par

M. Lucio Garcia del Solar
Corps commun d'inspection

Genève
Juillet 1971



RAPPORT SUR L'INSTITUT ASIATIQUE
DE RECHERCHE SUR LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES
(I.A.R.C.S.)

par

M. Lucio Garcia del Solar
Corps commun d'inspection

Genève
juillet 1971



TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
I. <u>HISTORIQUE</u>		
A. Politique de l'UNESCO à l'égard des centres	4	1
B. Origine et emplacement	15	3
C. Activités initiales	16	3
D. Portée géographique des activités	19	4
E. Contributions pour l'entretien et le fonctionnement du Centre	21	5
II. <u>FONCTIONNEMENT</u>		
A. Organisation au Siège	26	8
B. Organisation de l'Institut	27	8
C. Programme	39	12
D. Avis des Etats membres de la région	68	18
E. Avis émanant d'autres sources	70	19
III. <u>EVALUATION</u>		
A. Portée géographique des activités de l'Institut	72	20
B. Contributions	75	20
C. Personnel	78	21
D. Conseils techniques	82	22
E. Programme	84	22
IV. <u>L'AVENIR</u>		
A. Solutions possibles	99	29
B. Le Bureau régional pour l'éducation en Asie	104	31
C. Avantages que comporterait le transfert de la base du programme concernant les constructions scolaires au Siège du BREA	113	33
D. Problèmes que poserait le transfert	124	36
E. Mesures à prendre dans le cas où le programme régional concernant les constructions scolaires serait transféré au BREA	127	36
F. Nationalisation de l'IARCS	143	40
G. Comparaison des coûts	145	40

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
V. <u>RECOMMANDATIONS</u>		
A. Problèmes généraux afférents au programme de constructions scolaires de l'UNESCO		42
B. Programme concernant les constructions scolaires en Asie		43
ANNEXE I - Durée des démarches nécessaires pour convoquer la première et unique réunion du Groupe des conseillers techniques de l'Institut		
ANNEXE II - Coût des voyages par avion, selon l'emplacement du centre		
ANNEXE III - Quelques idées pour la conversion de l'IARCS en institut national		

RAPPORT SUR
L'INSTITUT ASIATIQUE DE RECHERCHE
SUR LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES (IARCS)

I. HISTORIQUE

1. Le Directeur général de l'UNESCO, à la suite de l'accord intervenu à la 47ème session du Comité administratif de coordination (CAC) selon lequel les membres du CAC pourraient indiquer au Corps commun d'inspection les problèmes pour l'étude desquels la coopération des inspecteurs serait à leur avis particulièrement utile, a demandé l'inspection de certains centres et instituts régionaux fonctionnant sous la direction ou avec le concours de l'UNESCO et devant cesser de recevoir l'aide de l'organisation en 1972.

2. Ces centres et instituts sont les suivants :

- l'Institut régional pour les constructions scolaires en Afrique, de Khartoum;
- l'Institut asien de professeurs d'école normale, de Quezon City;
- l'Institut asiatique de recherche sur les constructions scolaires de Colombo;
- le Centre de planification et d'administration de l'éducation pour les Etats arabes de Beyrouth;
- le Centre européen de coordination de recherche et de documentation en sciences sociales de Vienne.

3. Le 14 janvier 1970, le Président du Corps commun d'inspection a répondu favorablement à la requête de l'UNESCO ajoutant que les inspections seraient intégrées avec les travaux déjà en cours.

A. Politique de l'UNESCO à l'égard des centres

4. Au cours des années cinquante, l'UNESCO, ayant commencé à accorder une place de plus en plus grande aux activités de développement, décida de décentraliser les bases opérationnelles d'un nombre important de ses programmes et d'encourager, pour leur mise en application, l'établissement de centres régionaux dans différentes parties du monde.

5. En général, les centres ont été conçus pour l'enseignement et la recherche, en vue de promouvoir la préparation et le perfectionnement de cadres spécialisés dans les pays en voie de développement; cinquante-huit centres ont été créés au cours des vingt dernières années.

6. Ces centres ont été créés sur la base d'accords conclus avec les Etats hôtes; lesdits accords fixaient les contributions respectives des gouvernements hôtes, de l'UNESCO et d'autres sources d'aide indiquées. L'aide financière fournie aux instituts, dans le cadre des programmes de l'UNESCO, s'est élevée à 27 millions de dollars, au cours de cette période (18 millions de dollars au titre du programme ordinaire de l'UNESCO et 9 millions de dollars au titre du programme d'assistance technique régionale). Cette aide

a grevé de plus en plus lourdement le budget de l'organisation et, comme les activités d'un si grand nombre d'instituts se spécialisant dans une telle variété de domaines avaient inévitablement une influence très inégale, la Conférence générale de l'UNESCO fut obligée de reviser la politique initiale d'aide aux instituts sans limite de temps. Lors de sa douzième session (1962), elle approuva une limitation dans le temps de dix ans pour l'aide financière accordée par l'UNESCO aux centres alors en activité, règle dont l'application a été maintenue pour tous les instituts créés depuis lors. C'est ainsi que l'aide financière aux plus anciens centres doit cesser en 1972.

7. Dans son "Esquisse de plan à long terme 1971-1976" (16 C/4), le Directeur général a fourni quelques raisons supplémentaires à l'appui de la décision d'établir une limitation dans le temps de dix ans, soulignant que "pour faire vivre [ces centres] on s'est heurté à de sérieuses difficultés qui, dans la plupart des cas, n'ont été résolues qu'en partie". Parmi ces difficultés, il y avait lieu de citer :

8. "a) la complexité des accords que leur établissement a nécessités : accords de siège et accords de coopération régionale, accords aussi parfois d'assistance internationale pluri-institutionnelle dont la conclusion a exigé des négociations prolongées et dont la ratification, pour ce qui est des accords régionaux, n'a pas toujours été aussi large qu'on l'avait espéré;
- b) le peu de soutien financier obtenu des Etats de la région (en dehors de l'Etat hôte), leur faible participation, en général, aux activités des centres et l'utilisation limitée que la plupart font du personnel et des idées qui s'y forment;
- c) enfin l'insuffisance de l'aide internationale, et d'abord de celle provenant de l'UNESCO, qui ... n'a pu, sauf dans quelques exceptions, fournir à ces centres des ressources qui leur permettent d'avoir le rayonnement et l'impact qui étaient leur raison d'être."

9. Dans le même document, le Directeur général a expliqué qu'une décision de limiter la durée de l'aide financière ne signifiait pas que l'UNESCO se désintéressait complètement de suivre d'une manière ou d'une autre les activités de ces centres dont les services s'étaient avérés utiles pour la région. En fait, la décision prévoyait que :

10. "a) Les centres dont les services auraient prouvé leur valeur aux Etats membres auraient eu le temps de trouver dans la région les soutiens et les concours suffisants pour poursuivre leur carrière en toute indépendance, sans subvention de fonctionnement de l'Organisation;
- b) Leur indépendance ne devait pas mettre un terme à la coopération de l'UNESCO, ni même à certaines formes d'assistance de sa part au titre du budget ordinaire ou du Programme des Nations Unies pour le développement."

11. L'UNESCO a décidé que ce qui devait finir au bout de dix ans, c'était l'assistance financière ayant principalement pour objet de maintenir les centres en vie pendant une période indéfinie.

12. La décision du Directeur général de soumettre cette politique à la 12ème Conférence générale était fondée sur une ferme conviction, comme le montre bien le paragraphe 71 du document 16 C/4 :

"Je recommande vivement à la Conférence générale de s'en tenir à la politique qu'elle a adoptée il y a dix ans et qui a été constamment rappelée depuis, à chaque session. Les raisons exposées plus haut n'ont rien perdu de leur justesse, bien au contraire. Et c'est un test de la cohérence et de la fermeté de la volonté de la Conférence générale. Quelle valeur aurait une planification à long terme si, dans des cas aussi nets, cette cohérence et cette fermeté se révélaient chancelantes ?"

13. Afin que l'UNESCO soit informée de tous les faits avant de décider si l'aide financière de l'organisation à ces centres devait cesser, la Conférence générale a adopté à sa 14ème session une résolution selon laquelle chaque cas individuel devait être examiné objectivement avant toute décision. C'est en vertu de cette décision que le Directeur général a demandé la participation du Corps commun d'inspection.

14. Le premier centre inspecté, qui fait l'objet du présent rapport, a été l'Institut asiatique de recherche sur les constructions scolaires (IARCS), qui appartient à un groupe de trois institutions régionales subventionnées par l'UNESCO et mentionnées dans le Projet de programme et budget sous la rubrique "Planification des constructions scolaires" (document 16 C/5, section 1.43).

B. Origine et emplacement

15. En 1959, lors de leur réunion à Karachi, les Ministres de l'éducation des pays d'Asie ont recommandé que le programme régional de l'UNESCO comprenne la création d'un centre de recherche sur les plans et la construction des bâtiments scolaires. En 1962, en vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement de l'Indonésie, l'IARCS a été créé à Bandoeng où il a continué de fonctionner jusqu'en 1964. Au cours de la période 1965-1966, l'Institut fut transféré temporairement à Bangkok (Thaïlande), au siège du Bureau régional pour l'éducation en Asie (BREA). En 1966, un accord fut signé avec le Gouvernement de Ceylan, en vertu duquel l'IARCS fut transféré la même année à Colombo, où il fonctionne depuis lors; l'accord qui régit le fonctionnement de l'Institut expire le 31 décembre 1972 et spécifie que l'aide financière de l'UNESCO ne s'étendra pas au-delà de cette date.

C. Activités initiales

16. L'accord initial conclu avec l'Indonésie prévoyait - comme le fit plus tard l'accord conclu avec Ceylan - que l'Institut devrait encourager les projets de recherche et réunir des informations concernant la planification, la conception, la construction et l'équipement des bâtiments scolaires, en vue de diffuser ces renseignements dans la région et de former des fonctionnaires, mais il comprenait également d'autres activités.

à savoir notamment "concevoir des constructions scolaires standards adaptées aux conditions de la région et en diffuser les plans à tous les Etats membres d'Asie, étudier les matériaux et les types de main-d'oeuvre disponibles dans les pays de la région ... effectuer des recherches sur les éléments préfabriqués obtenus à l'aide des matériaux disponibles dans les divers pays ... en vue d'encourager le secteur privé à les produire en série."

17. Le genre d'activités citées ci-dessus donna lieu à des initiatives qui, comme le nota la Commission envoyée en Asie en 1965 par l'UNESCO pour évaluer les divers programmes, n'étaient pas en accord avec la politique établie par la Conférence générale et qui transformaient l'Institut en un bureau d'architectes élaborant des plans; par suite, la Commission recommanda que "les recherches de l'Institut aboutissent ... non pas à une assistance opérationnelle ou à des services de consultant au stade de la construction même, mais plutôt à des recommandations sur l'adaptation et l'application des résultats de ses recherches". Cette dérogation initiale aux buts de l'IARCS était peut-être due au fait qu'au Siège de l'UNESCO il n'existait au début aucune section chargée spécialement du programme relatif à la construction de bâtiments scolaires, ou au fait que l'on n'avait pas recruté un certain nombre d'experts importants.

18. De ce fait, ce n'est qu'après 1966, lorsqu'un accord fut conclu avec le Gouvernement de Ceylan, que l'Institut commença à entreprendre des activités répondant vraiment aux intentions premières de l'UNESCO, en redéfinissant ses fonctions de base de la manière suivante :

- a) recherche;
- b) promotion de l'expérimentation grâce à des groupes nationaux de développement;
- c) organisation de séminaires et formation;
- d) production et diffusion de documents et de publications;
- e) mise au courant des experts recrutés sur le plan international; et
- f) services d'experts.

D. Portée géographique des activités

19. L'accord conclu avec le Gouvernement de Ceylan stipule que les Etats participants sont ceux qui sont compris dans la définition de l'Asie, revue de temps à autre par la Conférence générale de l'UNESCO. En pratique, afin de définir la région desservie par l'IARCS, on subdivisa au début la région asiatique en se référant au climat : chaud-sec et chaud-humide. Mais on s'occupa exclusivement des Etats membres appartenant à la zone chaude-humide, ce qui limitait le nombre des pays bénéficiaires. Sur les recommandations de la Commission d'évaluation, l'Institut étendit par la suite ses activités à la zone

sèche de la région qu'embrasse le projet (c'est-à-dire l'Afghanistan, l'Iran, le Népal et certaines parties de Ceylan, de l'Inde et du Pakistan) tout en poursuivant son action dans la zone humide (Birmanie, Cambodge, Indonésie, Laos, Philippines, Thaïlande, République du Viet-Nam, et les parties humides de Ceylan, de l'Inde et du Pakistan).

20. Cette division climatique avait ses inconvénients et, après l'élaboration du Modèle asiatique pour le développement de l'éducation, un nouveau critère fut adopté à partir de 1965, fondé sur les niveaux de développement économique; cela permit d'étendre les activités de l'Institut à la République de Chine, au Japon, à la République de Corée et à la Mongolie, mais pour diverses raisons les programmes de l'Institut ne comprenaient pas les Etats du Moyen-Orient.

E. Contributions pour l'entretien et le fonctionnement du Centre

21. Trois sources d'aides étaient envisagées dans l'accord :

a) Contribution des organes des Nations Unies :

- i) assistance au titre du budget ordinaire de l'UNESCO (approuvée par la Conférence générale), à savoir les services de fonctionnaires du cadre organique plus une contribution financière;
- ii) assistance au titre du programme régional d'assistance technique du PNUD, sous forme de services d'experts et de bourses.

b) Contribution du gouvernement hôte :

- i) les services d'un directeur à plein temps pour l'Institut, d'un assistant administratif à plein temps, le personnel de contrepartie pour les experts de l'UNESCO (catégorie des administrateurs), plus d'autres membres du personnel national (même catégorie), selon les besoins, et un personnel d'appoint local;
- ii) 400 mètres carrés au moins de locaux à usage de bureaux et l'ameublement nécessaire;
- iii) contribution financière annuelle pour l'entretien des bureaux et les approvisionnements locaux.

c) Contributions provenant d'autres sources :

- i) contributions volontaires des Etats membres de la région et d'autres Etats membres intéressés;
- ii) contributions volontaires d'autres organisations internationales;
- iii) paiements reçus pour services rendus ou matériel fourni;
- iv) dons, legs et autres subventions émanant de particuliers.

22. Un examen des contributions à l'Institut approuvées par les Conférences générales successives donne le tableau suivant :

	<u>Programme ordinaire de l'UNESCO</u>	<u>PNUD Assistance technique</u>	<u>Total</u>	<u>Pourcentage de l'assistance technique</u>
1961-1962	37 733	50 600	88 333	57,3
1963-1964	115 350	27 000	142 350	18,97
1965-1966	156 109	15 137	171 246	8,8
1967-1968	216 249	35 553	251 802	14,1
1969-1970	225 440	73 200	308 640	23,7
1971-1972	199 831	82 200	281 031	29
Totaux	\$ 950 712	\$ 283 690	\$ 1 253 971	

23. Les chiffres sembleraient indiquer que peu après l'exercice 1965-1966, le volume des dépenses de l'Institut a atteint des proportions assez importantes. Ils montrent également qu'au début les subventions de l'UNESCO à l'Institut provenaient surtout de fonds extra-budgétaires, tendance qui a diminué nettement jusqu'en 1966, date à laquelle la proportion des fonds provenant du programme d'assistance technique régionale commença de nouveau à s'accroître progressivement.

24. Le tableau suivant montre les contributions à l'IARCS au cours de trois exercices financiers par les gouvernements hôtes, les gouvernements des régions et les gouvernements extérieurs à la région, comparées aux contributions à deux autres instituts régionaux de l'UNESCO pour les bâtiments scolaires.

	<u>IARCS (Asie)</u>	<u>IRCSA (Afrique)</u>	<u>CONESCAL (Amérique latine)</u>
	(dollars)	(dollars)	(dollars)
<u>1965-1966</u>			
Gouvernement hôte	7 063	18 000	411 449
Autres gouvernements de la région	-	-	-
Gouvernements extérieurs à la région	-	-	-
<u>1967-1968</u>			
Gouvernement hôte	52 000	28 000	442 394
Autres gouvernements de la région	-	-	-
Gouvernements extérieurs à la région	4 000	-	-
<u>1969-1970</u>			
Gouvernement hôte	52 000	43 000	544 000
Autres gouvernements de la région	-	-	18 866
Gouvernements extérieurs à la région	56 000	34 000	-

25. Ces chiffres montrent que :

- a) la contribution des gouvernements hôtes pour l'entretien des centres en Asie et en Afrique est, comparée aux fonds mobilisés par l'UNESCO, relativement faible : 16,8 % et 13,7 % respectivement (1969-1970) tandis que dans le cas du Centre d'Amérique latine elle est le double de celle de l'UNESCO;
- b) dans le cas des centres asiens et africains, les contributions provenant d'autres pays de la région sont inexistantes; dans le cas de l'Amérique latine elles sont très faibles. Dans ce dernier cas, cependant, une aide appréciable a été donnée par l'organisation régionale;
- c) les centres asiens et africains commencent à recevoir une certaine assistance de gouvernements extérieurs à leur région, y compris l'envoi d'experts associés et de volontaires du Royaume-Uni.

II. FONCTIONNEMENT

A. Organisation au Siège

26. Au Siège de l'UNESCO, l'IARCS relève du Département de la planification et du financement de l'éducation qui comprend la section pour la planification des constructions scolaires. Le chef de cette section est un architecte très compétent, à qui l'on doit en grande partie la réorientation correcte des programmes de l'Institut depuis 1966. Il est assisté de deux architectes. Cette équipe a les qualités requises et l'effectif voulu pour répondre aux besoins techniques des trois instituts qui dépendent de l'IARCS. Elle entretient d'excellentes relations avec le personnel de l'Institut. En revanche, le personnel de la catégorie des services généraux chargé de la documentation semble être quelque peu insuffisant.

B. Organisation de l'Institut

27. Le siège de l'Institut se trouve dans un immeuble fourni par le Gouvernement de Ceylan, suffisamment vaste pour répondre à ses besoins et bien situé pour son champ d'action. Aux termes de l'accord, l'administration de l'Institut est composée de la manière suivante :

- a) un Comité directeur;
- b) un Groupe consultatif technique et
- c) le personnel.

28. a) Le Comité directeur est composé d'un représentant du Gouvernement hôte, qui en est le Président (le Secrétaire permanent du Ministère de l'éducation), un représentant du Directeur général de l'UNESCO (le Directeur du Bureau régional pour l'éducation en Asie) et le Directeur de l'Institut, qui agit en qualité de Secrétaire. Ce Comité se réunit une fois par an, surtout pour élaborer et approuver le budget et le programme des activités; il s'acquitte efficacement des fonctions spécifiées dans l'accord. Pour l'élaboration du programme et du budget, le Comité directeur reçoit la collaboration indispensable de l'expert principal de l'UNESCO.

29. En désignant le Directeur du Bureau régional de l'éducation en Asie comme représentant du Directeur général au Comité directeur, l'UNESCO souhaitait désigner une personnalité au plus haut niveau possible qui soit, en même temps, de par ses fonctions ordinaires, très au courant des problèmes de la région. Ces deux critères semblent raisonnables. Je pense toutefois que l'UNESCO devrait envoyer à ces réunions annuelles un représentant simplement technique n'ayant pas droit de vote, qui serait le fonctionnaire directement responsable, au Siège, du programme de constructions scolaires.

Ce contact direct entre le service compétent du Siège de l'UNESCO et la base opérationnelle lointaine de son programme est particulièrement nécessaire, étant donné qu'en vertu des arrangements administratifs pris par l'UNESCO, la correspondance doit passer par le Bureau régional pour l'éducation en Asie (BREA); la présence sur place du directeur du projet, une fois par an, aiderait à trouver des solutions pratiques à de nombreux problèmes et en même temps donnerait au Siège un tableau plus fidèle des conditions dans lesquelles ces problèmes se posent.

30. b) Groupe consultatif technique : l'accord prévoit la création d'un organe chargé de conseiller le Comité directeur au sujet du programme de l'Institut. Il devait être composé de six éminents éducateurs ou architectes asiens dont l'activité s'exerçait dans le domaine des constructions scolaires, qui seraient désignés par le Directeur général de l'UNESCO et qui se réuniraient tous les deux ans. Cependant, il s'est révélé impossible de le constituer en raison du temps requis pour la mise en oeuvre des procédures complexes fixées par l'administration centrale de l'UNESCO pour la nomination de ses membres; cette situation est décrite dans l'Annexe I.

31. c) Le personnel de l'Institut est fourni en partie par le Gouvernement (personnel de la catégorie des administrateurs et personnel d'appoint) par les soins du Ministère de l'éducation et des affaires culturelles, en partie par l'UNESCO (personnel de la catégorie des administrateurs) et en partie par le Gouvernement du Royaume-Uni (personnel du service volontaire d'outre-mer, catégorie des administrateurs).

Plan local :

Personnel de la catégorie des administrateurs du Gouvernement

1 directeur
1 spécialiste de l'éducation principal
1 architecte assistant
1 administrateur C.A.S. Classe V

Plan international :

Personnel de la catégorie des administrateurs de l'UNESCO

1 architecte spécialiste de la recherche
1 architecte (Groupe de développement)
1 expert en matière d'analyse des coûts de construction
1 documentaliste
2 experts associés (architectes)
1 expert associé (documentaliste)
1 expert associé (coûts)

Personnel du cadre de service et de bureau
du Gouvernement

1 inspecteur des constructions scolaires
1 bibliothécaire adjoint (poste vacant)
4 dessinateurs
3 employés
3 sténographes
3 dactylographes
1 menuisier
1 chauffeur
5 manoeuvres

Personnel du service volontaire d'outre-mer
du Royaume-Uni

Bibliothécaire
Editeur (poste vacant)

32. Le personnel rémunéré par le Gouvernement ceylanais et recruté localement comprend 26 personnes (un poste vacant); le personnel rémunéré dans le cadre des programmes de l'UNESCO compte 8 personnes; et le personnel rémunéré par le Service volontaire d'outre-mer du Royaume-Uni compte 2 personnes (un poste vacant).

33. Personnel international : l'équipe d'experts est nommée par l'UNESCO en consultation avec le Président du Comité directeur; elle est dirigée par un architecte spécialiste de la recherche, très compétent, responsable sous la conduite du Directeur du fonctionnement de l'Institut. Ses idées ont beaucoup contribué à l'amélioration nécessaire des activités de l'Institut depuis 1966. Il dispose du concours de trois experts (il fallut trois ans pour recruter l'un d'entre eux, l'expert en matière d'analyse des coûts de construction) et deux experts associés; tous sont très compétents.

34. Le Service des volontaires d'outre-mer du Royaume-Uni fournit un bibliothécaire dans le cadre d'un contrat à court terme, et comble ainsi le vide créé par la vacance du poste d'assistant bibliothécaire prévu au titre du personnel local. Le Service des volontaires d'outre-mer doit aussi pourvoir notamment à un poste vacant d'éditeur.

35. Le personnel local a à sa tête le Directeur de l'Institut, nommé par le Gouvernement hôte avec l'accord du Directeur général de l'UNESCO. C'est lui qui est au premier chef responsable auprès du Comité directeur du fonctionnement de l'Institut ainsi que de la formulation et de l'exécution de son programme. Il est également responsable de la liaison avec les Etats membres de la région, mais étant fonctionnaire de l'Etat, il est soumis aux règlements officiels du pays et ceci l'a empêché, dans le passé, de voyager à l'étranger autant qu'il aurait dû le faire.

36. Le poste a été occupé jusqu'à la fin de 1970 par un éducateur nommé en 1966; l'excellente marche de l'Institut et l'esprit de corps du personnel doivent beaucoup à son dévouement à l'Institut, à son expérience et à son jugement sûr. En raison d'un

changement d'administration à Ceylan, il a pris sa retraite en janvier 1971 et a été remplacé par l'actuel Directeur.

37. La Commission d'évaluation a recommandé que le personnel de la catégorie des administrateurs fourni par le Gouvernement hôte comprenne un architecte, un ingénieur chargé des estimations, un éducateur, un bibliothécaire adjoint et un fonctionnaire d'administration. Le seul de ces postes qui ne présentait pas de problème pour le recrutement à Ceylan était celui de l'éducateur : il n'a pas été possible de trouver un bibliothécaire et il n'était pas facile de recruter un architecte, étant donné que les premiers étudiants en architecture à Ceylan obtiendront leur diplôme seulement en 1972-1973 après trois ans d'études seulement alors que normalement, dans les autres pays, il en faut cinq. C'est pourquoi l'architecte de Ceylan nommé par le Gouvernement fut envoyé au Royaume-Uni pour se perfectionner avant de commencer son travail à l'Institut. Pour ce qui est du fonctionnaire d'administration, il était difficile de trouver quelqu'un possédant une grande expérience; le fonctionnaire nommé à Ceylan, qui fait bonne impression, a néanmoins dû compléter sa formation en cours d'emploi. Enfin, étant donné le genre d'activités entreprises par l'Institut, il s'est révélé inutile d'inclure un ingénieur.

38. Pour ce qui est du personnel auxiliaire, le Gouvernement hôte a rempli les termes du contrat en fournissant tout le personnel nécessaire -- à l'exception d'un bibliothécaire adjoint, car il a été impossible d'en recruter un à Ceylan. Il y a cependant plusieurs inconvénients dans la manière dont ce personnel est fourni :

- i) les membres de cette catégorie de personnel sont nommés par le Gouvernement, de sorte que l'Institut n'a rien à dire concernant leur choix. Ils peuvent être retirés à tout moment, avec un jour de préavis et il peut se passer des mois sans que leur poste soit de nouveau pourvu;
- ii) les salaires, qui correspondent à ceux qui sont prévus dans le budget de l'Etat, sont bas. L'UNESCO accorde une subvention qui est, cependant, soumise aux limites fixées par le Gouvernement;
- iii) le personnel auxiliaire compétent disponible dans les domaines relativement spécialisés -- dessinateurs, sténographes et dactylographes -- est limité, et comme les postes sont considérés comme temporaires du fait que l'Institut doit terminer ses activités à une date fixe, les meilleurs candidats préfèrent des postes plus stables et mieux rémunérés; aussi l'Institut doit-il se contenter d'un personnel moins qualifié;

- iv) il est très difficile de trouver des dactylographes bilingues ayant une bonne connaissance de l'anglais. Le personnel auxiliaire disponible n'a pas une formation suffisamment diversifiée pour être à même de remplir plus d'une fonction. Une dactylo employée à dactylographier les textes d'un expert n'accepte pas volontiers les travaux des autres; un ouvrier qui s'occupe de la presse n'accomplira pas d'autre travail et il est presque impossible d'obtenir des dessinateurs qu'ils fassent des heures supplémentaires.

C. Programme

39. Le programme est élaboré lors des réunions présidées par le Directeur de l'Institut, secondé par l'expert principal de l'UNESCO et les autres experts techniques de l'Institut; il s'étend sur une période d'un an. Il est ensuite examiné et approuvé par le Comité directeur lors de sa réunion annuelle.

40. Le programme correspond aux six fonctions de base énoncées dans l'accord, à savoir :

- a) Effectuer des RECHERCHES concernant la planification, la conception, l'analyse des coûts, la construction, l'ameublement et l'entretien des bâtiments scolaires à tous les niveaux d'enseignement

41. Au cours de ses premières années de fonctionnement (1962-1965), alors que l'Institut avait des difficultés à atteindre les buts qui lui avaient été assignés, la recherche fut la seule activité couronnée de succès, comme l'a souligné la Commission d'évaluation. Bien que le but initial de cette recherche - qui fut par la suite modifié - ait été de publier des plans types pour les écoles primaires, les résultats ont été et sont encore utiles pour le genre d'activités actuellement entreprises.

42. En 1964, le personnel de la catégorie des administrateurs qui ne comprenait alors que trois personnes, avait publié en tout sept comptes rendus de recherche. A partir de 1965, les études furent étendues à d'autres niveaux scolaires et comprirent notamment les écoles du second degré et les bâtiments scientifiques. En 1969, 37 études avaient été achevées, et le programme de 1970 en prévoyait 16 autres.

43. Les principaux domaines d'activité ont été les suivants :

- i) recherche concernant l'environnement : confort, étude du confort thermique et physique (plans d'aménagement) et éclairage;
- ii) plans visant à améliorer l'enseignement et l'étude; conception de mobilier de laboratoire;
- iii) diverses études de coûts, en vue notamment de réaliser des économies.

44. En 1971 et en 1972, les activités de recherche seront peu à peu réduites et de nouveaux sujets seront mis à l'ordre du jour, en vue d'accroître l'influence directe de l'Institut sur les projets de développement des pays membres au cours des deux dernières années de l'accord. Sept études seulement ont été prévues pour 1971, dont un sujet recommandé par la Commission d'évaluation : législation relative aux bâtiments scolaires, sur la base d'une étude en vue de la mise au point d'un code de construction scolaire comme il en existe seulement au Japon. Une étude concernant l'enseignement du troisième cycle sera entreprise et on a prévu pour 1972 une étude des facteurs affectant le contrôle de la construction.

45. Les statistiques des études effectuées par l'IARCS se comparent comme suit à celles des deux autres centres régionaux :

	IARCS (Asie)	IRCSA (Afrique)	CONESCAL (Amérique latine)
1962-1970	53	18	20

b) Promouvoir la création de GROUPES DE DEVELOPPEMENT dans le domaine de la construction de bâtiments scolaires et leur fournir directives techniques et informations

46. Cette activité correspond au principal objectif actuel de l'Institut, eu égard au changement d'orientation de ses travaux : des études théoriques consacrées aux programmes de constructions scolaires dans la région, l'Institut est passé à l'application de ces études à la situation dans les pays membres, c'est-à-dire aux travaux orientés vers le développement.

47. La mise en oeuvre de cette politique remonte en fait à 1963, date à laquelle l'Institut a encouragé la création d'équipes interdisciplinaires pour résoudre les problèmes concernant la construction scolaire, l'objectif étant d'établir une communication entre les experts spécialistes des diverses disciplines dont les vues étaient essentielles pour la planification et la conception des bâtiments scolaires, dans l'espoir qu'une compréhension mutuelle de leurs problèmes leur permettrait d'établir des plans maximisant les avantages tout en minimisant les coûts. A cette fin, on a essayé de former des groupes nationaux de développement à partir d'une équipe composée d'un éducateur, d'un architecte et d'un spécialiste de l'analyse des coûts.

48. La tâche n'était pas aisée car si de nombreux pays préparent des plans nationaux pour la construction scolaire, ce n'est à ma connaissance qu'en Inde, au Japon, en République de Chine, en République de Corée et en Indonésie qu'il existe des unités administratives spécialement chargées de cette activité. Il n'était pas possible non plus de créer des groupes de développement, dans des pays comme l'Afghanistan, le Laos, le Népal, etc. qui disposent d'éducateurs certes, mais n'ont pas d'architectes ni d'experts en matière d'analyse des coûts.

49. Jusqu'à 1965, des groupes de développement ont été créés uniquement en Thaïlande et, dans une certaine mesure, aux Philippines; un cours de trois mois organisé en 1964, à Bandoeng, à cette fin, et suivi par 12 personnes n'a donné lieu qu'à une action complémentaire marginale.

50. Aussi l'Institut a-t-il donné peu à peu à ses activités une orientation plus pragmatique. Un conseiller en matière de groupes de développement a été nommé en 1967; grâce à sa collaboration et à celle de divers spécialistes - analyse des coûts, confort, recherche, plans d'aménagement, etc., - l'Institut a entrepris une action plus dynamique pour promouvoir de façon plus active la création des groupes de développement; ce travail de promotion a été avant tout effectué dans le cadre de séminaires tenus à Colombo et de cours de formation nationaux organisés en divers lieux. Il a conduit à la création de groupes de développement au Cambodge, au Pakistan oriental, à Ceylan et en Inde. C'est en Inde que les résultats ont été les plus remarquables, des groupes locaux ayant été créés dans huit Etats de l'Union sous les auspices du groupe de développement national.

51. Malgré les efforts de l'Institut, les groupes de développement ont cessé de fonctionner en Thaïlande et à Ceylan; aujourd'hui, il n'en existe qu'au Cambodge, au Pakistan oriental, en Indonésie, en République de Corée et en Inde.

52. Au fur et à mesure qu'il acquérait de l'expérience, l'Institut a amélioré ses méthodes opérationnelles, les orientant davantage vers l'exécution des projets. Les experts se rendent dans les pays, identifient des projets spécifiques, aident à les développer, suivent leurs progrès et comblent, si besoin est, les lacunes dues à la pénurie de techniciens. Cette orientation actuelle des activités vers l'exécution des projets peut conduire à une révision des critères précédemment suivis pour promouvoir les groupes de développement.

c) Diriger des SEMINAIRES ET DES COURS DE FORMATION aux niveaux régional et national

53. Trois sortes de réunions sont organisées par l'Institut et suivies par ses membres :

i) Séminaires régionaux (deux semaines chacun) :

54. En 1969 et 1970 l'Institut a organisé, au Siège, des réunions auxquelles ont assisté de hauts fonctionnaires de la région, responsables sur le plan administratif des programmes nationaux de constructions scolaires; un éducateur et un architecte de chaque Etat membre étaient également invités à y assister. Les séminaires traitent de sujets généraux administratifs et techniques mais, en outre, ils constituent un forum pour discuter de l'impact de l'Institut dans la région, pour établir des contacts entre les membres et pour élaborer les projets nationaux de développement auxquels le personnel

de l'IARCS participera. Les représentants de certains Etats membres qui assistaient aux séminaires ont émis des avis très favorables lorsqu'on leur a demandé leur opinion (Inde, Iran, Japon, Malaisie, Népal, République du Viet-Nam). Vingt personnes ont assisté au Séminaire de 1969 et 32 à celui de 1970.

ii) Séminaires nationaux (trois à cinq jours chacun)

55. Ces séminaires ont lieu dans les Etats membres et seuls des éducateurs, des ingénieurs et des architectes déjà responsables de l'exécution effective des programmes spécifiques de construction scolaire y assistent. Depuis 1965, des séminaires nationaux ont été organisés en République de Chine, en Afghanistan, en Inde, à Ceylan, au Cambodge, en Iran, au Népal, à Singapour et en Nouvelle-Guinée; quatre autres sont prévus pour 1971 en Malaisie, en Thaïlande, aux Philippines et au Pakistan oriental. Trois experts de l'IARCS en moyenne, choisis en fonction du sujet à examiner, assistent à ces séminaires pour y diriger les discussions. Cette méthode s'est avérée extrêmement utile.

iii) Cours de formation (trois semaines à deux mois chacun)

56. Comme suite à la recommandation de la Commission d'évaluation, l'IARCS organise à l'Institut chaque année des cours de formation de longue durée sur les techniques et exigences générales de la construction scolaire, qui font une place particulière à la formation des groupes de développement. Des architectes et des éducateurs y sont invités et des bourses leur sont accordées au titre de l'assistance technique régionale pour leur permettre d'y assister. Un cours de formation de deux mois en anglais sera donné en 1971 pour les représentants éventuels des groupes de développement des pays suivants : Birmanie, Ceylan, Inde, Indonésie, Iran, Malaisie, République de Chine et République de Corée (16 bourses). Un autre cours sera donné en 1972 (14 bourses) pour d'autres pays de la région avec interprétation en français. Peut-être l'Institut devrait-il commencer à organiser des cours de deux semaines dans les universités; à cette fin, ses experts pourraient donner des conférences et fournir directives et ouvrages.

57. Le personnel de l'Institut appartenant à la catégorie des administrateurs assiste également à d'autres réunions :

a) Participation à des cours spéciaux

58. Les membres du personnel de l'IARCS assistent à des cours organisés par d'autres instituts de la région chaque fois que leur participation peut être utile aux uns et aux autres. En 1971, deux experts de l'Institut assisteront à un cours de l'IAPAE à New Delhi, où ils donneront des conférences concernant les plans et les coûts de construction en relation avec la planification de l'enseignement. Deux autres experts assisteront de même à un cours de l'IAPEN à Quezon City.

b) Groupes d'étude

59. L'UNESCO organise des groupes d'étude annuels auxquels assistent les fonctionnaires du Siège s'occupant des projets de construction scolaire, les directeurs des trois centres régionaux et les experts principaux. Ces groupes se réunissent successivement à Paris, Mexico, Khartoum et Colombo. Le but en est un échange d'informations et d'idées en vue de coordonner les politiques et les programmes. Bien qu'ils soient extrêmement utiles, les résultats, pour ce qui est de la coordination, ont été moins positifs qu'on ne l'avait espéré. Le seul travail accompli en commun a été une étude des coûts.

c) Rassembler et diffuser des INFORMATIONS ET DE LA DOCUMENTATION relatives aux constructions scolaires

60. Publications et documentation : l'Institut est très actif en ce qui concerne la production et la diffusion de publications et documents, comme le montre le résumé suivant :

- i) matériel destiné à une diffusion générale, envoyé à 1 116 dépositaires dont 60 % se trouvent en Asie :

	<u>Nombre</u>	<u>Pages</u>
Etudes et documents techniques publiés de temps à autre	23	1 066
Condensés	14	60

- ii) publications périodiques pour diffusion générale :
bulletins trimestriels, notes techniques, rapports annuels du directeur;
- iii) matériel pour diffusion limitée : rapports confidentiels aux gouvernements (six), documents préliminaires, bibliographies, listes d'adhésion, documents techniques pour neuf réunions et séminaires;
- iv) matériel administratif : programmes de travail, documents intérieurs, etc.

61. Les publications sont en anglais; les seules qui soient intégralement traduites en français sont les rapports confidentiels aux gouvernements des pays où le français est encore utilisé (Cambodge, Laos, République du Viet-Nam) et certains documents établis à l'intention de séminaires régionaux; pour ce qui est des principaux documents destinés à une diffusion générale, seul un résumé succinct classé sous la rubrique "documents publiés de temps à autre" ou un condensé ("études") en est traduit. Comme le Secrétaire de la Commission nationale de la République du Viet-Nam nous l'a signalé, cette politique semble peu satisfaisante en raison du nombre de pays qui reçoivent d'ordinaire des informations techniques en français, mais l'Institut manque de moyens pour accroître l'utilisation du français (il n'y a pas de traducteur français à Ceylan)

et tout le fardeau de la traduction tombe sur une seule personne. Le manque de traductions en russe gêne également la diffusion de la documentation de l'Institut en Mongolie, comme l'a fait observer un membre de la Commission nationale de Mongolie.

62. L'impression et la présentation des documents et des publications se sont peu à peu améliorées et l'installation prévue d'une petite presse offset devrait notablement contribuer à donner aux rapports de l'Institut la présentation que mérite leur contenu. Le document qui contient le programme de travail annuel est un modèle de simplicité et de clarté.

63. Bibliothèque : Au 31 décembre 1969, la bibliothèque possédait 14 036 livres, brochures et périodiques classés selon le système Dewey (U.D.L.), 2 573 ouvrages classés selon le système SfB et 613 diapositives et microfilms; à la même date, 4 693 publications attendaient d'être cataloguées et rangées sur les rayons. Le gouvernement n'a pas été en mesure de recruter l'assistant bibliothécaire qu'il devait fournir, de sorte que la bibliothèque est dirigée par un bibliothécaire envoyé par le Service de volontaires d'outre-mer du Royaume-Uni avec un contrat d'un an.

64. La bibliothèque est bien équipée pour répondre aux besoins des administrateurs de l'Institut et n'a pas de difficultés à ajouter à sa collection les ouvrages publiés dans le domaine de sa compétence.

d) Servir de CENTRE POUR LA MISE AU COURANT DES EXPERTS INTERNATIONAUX de la région

65. Cette fonction est pratiquement inexistante, en partie du fait de la situation géographique de l'Institut dans la région. Les connaissances des experts de l'Institut et les moyens bibliographiques dont dispose ce dernier ont été mis à profit une fois par une équipe d'architectes consultants internationaux qui ont visité l'Institut alors qu'ils se rendaient en Iran occidental pour une mission.

e) Fournir DES SERVICES DE CONSULTANTS pour l'identification, la préparation et l'évaluation des programmes de constructions scolaires

66. Cette fonction ne s'est pas pleinement développée elle non plus. De temps à autre un expert de la BIRD prend contact avec l'Institut mais ces relations pourraient être améliorées si la BIRD collaborait avec l'UNESCO d'une façon plus officielle et plus systématique; il serait évidemment très utile pour la Banque de pouvoir utiliser l'expérience étendue et unique de l'IARCS concernant les problèmes de la région, chaque fois qu'elle finance des projets pour des bâtiments scolaires, scientifiques ou universitaires. L'Institut pourrait devenir un organe consultatif pour la BIRD qui n'aurait pas alors à conclure des contrats à l'extérieur pour s'assurer des études des coûts, des conditions climatiques, etc.

67. Au niveau bilatéral, l'UNESCO a récemment envoyé l'un de ses experts aux Philippines pour voir dans quelle mesure l'Institut pouvait aider à réparer les dégâts causés par un typhon. Un autre expert se rendra en Indonésie cette année, à la demande du gouvernement, l'Institut devant jouer le rôle de consultant pour un projet de la BIRD relatif à la construction de cinq écoles.

D. Avis des Etats membres de la région

68. Avant d'aller à Colombo, j'ai profité de la présence des représentants des Etats membres de la région asienne à la 16ème Conférence générale de l'UNESCO pour m'entretenir avec des membres de la Commission nationale ou des fonctionnaires du Ministère de l'éducation des pays suivants : Afghanistan, Cambodge, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Chine, République de Corée, République du Viet-Nam et Thaïlande. Le Gouvernement ceylanais a été contacté à Colombo.

69. Voici les conclusions générales qui peuvent être tirées de ces entretiens :

- a) au cours de ses premières années de fonctionnement, l'Institut a eu de la difficulté à se faire connaître mais de grands progrès ont été réalisés à cet égard au cours des quatre dernières années. Ce sont surtout les séminaires internationaux organisés au siège de l'Institut qui ont permis aux Etats membres d'être informés des objectifs de ce dernier et de tirer meilleur parti des possibilités qu'il offre;
- b) les services que l'Institut peut fournir varient suivant le niveau de développement des différents pays : le Japon lui procure un matériel bibliographique fondé sur son expérience mais pourrait de son côté recevoir une aide sous la forme de conseils concernant les constructions universitaires ou les bâtiments pour la recherche technique et scientifique. La République de Chine souhaiterait recevoir des conseils en ce qui concerne plus spécialement l'enseignement du second degré, et ce besoin commence aussi à se faire sentir dans des pays comme l'Inde, la Malaisie, les Philippines, la République de Corée et Singapour;
- c) les pays les moins développés ne possèdent pas tous des départements gouvernementaux exclusivement chargés des questions relatives à la construction scolaire et ceci réduit l'efficacité de l'aide que l'Institut peut leur apporter; la même observation vaut pour les conseils techniques complémentaires contenus dans la documentation qu'ils reçoivent;

- d) Les pays qui utilisent le français sur le plan technique (Laos, Cambodge, République du Viet-Nam) aimeraient que les documents qui leur sont utiles soient traduits intégralement de sorte qu'ils puissent en faire un meilleur usage. Le représentant de la Mongolie a déclaré que le manque de contact avec l'Institut était en partie dû aux problèmes de langue;
- e) certains Etats membres dont les universités délivrent des diplômes en architecture estiment que des bourses devraient être accordées aux diplômés de ces universités pour leur permettre d'étudier la construction des bâtiments scolaires, ce sujet spécial n'étant pas enseigné dans les universités en question.

E. Avis émanant d'autres sources

70. Le représentant résident du PNUD à Colombo et les fonctionnaires de la CEAE0 à Bangkok jugent très utiles les activités de l'Institut concernant la construction scolaire, ce domaine ayant été négligé en Asie dans le passé. Cependant, la CEAE0 estime que ses contacts avec l'Institut étaient plus étroits lorsque le siège de ce dernier était en Indonésie.

III. EVALUATION

71. Les deux premières années de l'IARCS (Bandoeng, 1962-1964) sont pratiquement à passer aux profits et pertes, mis à part quelques travaux de recherche effectués au cours de cette période. Les deux années suivantes (Bangkok, 1964-1966) ont été consacrées à la réorganisation et ce n'est qu'en 1966, lorsqu'il fut établi à Colombo, que l'Institut a commencé à enregistrer quelques résultats très concrets et à être connu dans toute la région.

A. Portée géographique des activités de l'Institut

72. i) Actuellement, les programmes de l'Institut englobent dix-neuf pays : Afghanistan, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Chine, République de Corée, République du Viet-Nam, Singapour et Thaïlande. Cependant, Colombo n'est nullement l'épicentre géographique de l'immense région asiatique et les travaux de l'Institut ont eu beaucoup plus d'impact à Ceylan même, en Inde et au Pakistan oriental - pays voisins - que partout ailleurs.

73. ii) Les activités de l'Institut n'englobent pas les pays de la péninsule arabe ou du Moyen-Orient. Comme le centre de Khartoum ne dessert pas ces pays non plus, un important groupe d'Etats membres ne bénéficient pas du programme de l'UNESCO concernant la construction de bâtiments scolaires.

74. iii) D'autres pays de la région - l'Australie et la Nouvelle-Zélande - sont demeurés en dehors du programme. Etant donné leur expérience en matière de construction scolaire, ils pourraient, avec le Japon, collaborer utilement aux programmes de diverses manières.

B. Contributions

75. i) Les Etats membres de la région n'ont pas fourni les contributions volontaires envisagées dans l'accord - faiblesse qui semble être commune à la plupart des centres subventionnés par l'UNESCO. De plus, l'IARCS ne reçoit aucune contribution des organisations régionales. Il reçoit du Service volontaire du Royaume-Uni une allocation modeste mais précieuse qui figure sous la rubrique "autres Etats membres intéressés".

76. ii) Les fonds attribués à l'Institut par l'UNESCO-PNUD à partir de 1961 ont été modestes mais adéquats, étant donné que le programme assez expérimental de l'Organisation ne reposait pas sur une expérience suffisante dans le domaine de la construction scolaire.

77. iii) Le gouvernement hôte a rempli ses obligations aux termes de l'accord en fournissant des locaux satisfaisants à l'Institut, en finançant les services de cadres, de techniciens et de personnel auxiliaire, et en prenant à sa charge les dépenses administratives et les dépenses d'équipement. Cependant, quelques-unes de ses contributions comportent certains inconvénients qui seront mentionnés ci-dessous.

C. Personnel

78. i) Personnel international de la catégorie des administrateurs : un architecte principal hautement qualifié et possédant une grande expérience dirige un groupe compétent et intégré de huit experts. Leur travail d'équipe paraît excellent et ils accomplissent leur tâche avec enthousiasme.

79. ii) Personnel local de la catégorie des administrateurs : les éducateurs (Directeur et fonctionnaire principal spécialiste de l'éducation) sont des hommes très compétents et possédant une grande expérience; il n'y a pas de problèmes de recrutement dans ce domaine. Il y a en revanche pénurie d'administrateurs et d'architectes locaux expérimentés bien que le fonctionnaire d'administration qui a été formé à l'Institut acquiesce consciencieusement de ses fonctions. Comme les premiers étudiants en architecture de Ceylan obtiendront leur diplôme seulement en 1972-1973, l'actuel seul architecte de Ceylan a été envoyé à l'étranger pour s'y perfectionner. Il est devenu impossible de pourvoir le poste de bibliothécaire. Enfin, il faut indiquer que des difficultés ont surgi au sujet des autorisations dont les fonctionnaires ceylanais de l'Institut ont besoin pour se rendre en mission à l'étranger.

80. iii) Personnel auxiliaire local : les employés de cette catégorie sont fournis par le gouvernement sous l'autorité duquel ils demeurent selon une réglementation qui n'est pas très rigide. Les salaires sont bas et l'Institut a du mal à obtenir des employés de bureau, sténographes et dactylographes, lesquels peuvent d'ailleurs lui être retirés n'importe quand sans préavis et prêtés à d'autres services. En conséquence il est difficile de s'assurer du personnel et tout aussi difficile de le garder. Il n'est pas aisé de trouver du personnel ou des employés bilingues prêts à fournir leur aide pour un travail autre que celui pour lequel ils ont été expressément engagés. Etant donné le caractère temporaire de l'IARCS, les techniciens locaux préfèrent obtenir un emploi ailleurs; il en résulte que les dessinateurs les plus qualifiés ne sont pas disponibles pour l'Institut.

81. On peut dire en résumé qu'étant donné les conditions décrites et surtout en raison du statut temporaire de la plus grande partie du personnel auxiliaire, les travaux sont effectués avec un certain sentiment d'insécurité et la productivité à ce niveau n'est pas comparable à celle de l'excellente équipe d'experts locaux et internationaux de l'Institut.

D. Conseils techniques

82. Les efforts en vue de créer, comme prévu dans l'accord passé entre Ceylan et l'UNESCO, un groupe d'éminents éducateurs et architectes asiens devant donner des conseils techniques à l'Institut, ont échoué pour les raisons énoncées au paragraphe 30.

83. Les Etats membres et les fonctionnaires de l'Institut m'ont dit combien la création d'un tel groupe était souhaitable. Les difficultés qui existent à cet égard pourraient être surmontées si le soin de nommer les candidats était laissé au directeur du BREA en tant que représentant du Directeur général, comme cela se fait par exemple pour la nomination des groupes de travail dans le cadre des programmes régionaux. De plus, les membres du Groupe des conseillers techniques ne devraient pas se borner à assister à des réunions deux fois par an; il faudrait trouver une formule de collaboration permettant de retirer un avantage plus durable de leur connaissance des problèmes asiens.

E. Programme

84. i) Niveaux d'enseignement : l'Institut dont le programme était concentré au début sur la construction des bâtiments scolaires pour l'enseignement du premier degré et, plus tard, du second degré, se prépare actuellement, tout en poursuivant ses anciennes activités, à s'occuper des bâtiments pour l'enseignement postsecondaire et extra-scolaire. Pour le premier degré, l'influence de l'IARCS s'est surtout fait sentir en Inde et, dans une moindre mesure, au Pakistan oriental et à Ceylan. Il est par conséquent compréhensible qu'en Inde en particulier l'intérêt se soit maintenant porté sur les niveaux plus élevés. On s'attendrait à la même évolution dans des pays plus avancés tels que la République de Chine, la République de Corée, les Philippines, la Malaisie et Singapour. Cependant, pour de nombreux pays de la région, les plans de l'UNESCO visant à étendre son programme en matière de constructions scolaires à de nouveaux domaines plus complexes (utilisation des ordinateurs pour les problèmes de construction, application de la méthode des systèmes pour l'exécution de vastes programmes de constructions scolaires, mise au point de concepts et de projets

normalisés pour les programmes d'auto-construction scolaire) peuvent en fait s'avérer très utiles pour donner un nouvel élan à ce qui constitue encore la première priorité dans la plupart des cas, à savoir la planification en vue d'écoles primaires plus fonctionnelles et moins coûteuses.

85. ii) Principales activités : en ce qui concerne les domaines d'activités actuels de l'Institut (recherche, travaux de développement, formation, information, services de mise au courant et de consultation), l'orientation change; auparavant, on insistait surtout sur la recherche et, maintenant, on s'oriente vers la promotion des travaux de développement et des services de consultants. Cependant, ces activités majeures sont complémentaires et les remarquables travaux de recherche qui ont été effectués même au début, alors que l'Institut s'attachait surtout et à tort à des activités purement architecturales, continuent à fournir le cadre théorique nécessaire aux travaux de développement. Les activités d'information (diffusion de publications) et les cours de formation (y compris les séminaires) ont aussi joué un rôle important, particulièrement dans la mesure où ils ont été adaptés pour étayer directement la recherche et le développement. Les deux domaines d'activité restants - mise au courant des experts internationaux et fourniture de service de consultants aux gouvernements ou à des institutions internationales telles que la BIRD - ont été très peu développés.

86. iii) Réalisations spécifiques dans le domaine des activités de recherche : l'importance des travaux de recherche de l'IARCS a été plus manifeste que celle des autres instituts de l'UNESCO s'occupant de la construction de bâtiments scolaires (voir paragraphe 45). Trois domaines majeurs de réussite peuvent être distingués : amélioration de l'éclairage des bâtiments scolaires, amélioration de la conception du mobilier scolaire et de l'équipement des laboratoires et économies réalisées dans les projets de constructions scolaires. Ces réalisations sont dans la ligne des objectifs de base que les Etats membres ont cherché à atteindre, à partir du moment où les programmes de l'UNESCO concernant les bâtiments scolaires ont été orientés vers des fins réalistes.

87. iv) Modalités opérationnelles : il y a lieu de distinguer trois étapes dans l'essai de différentes méthodes d'exécution des programmes : a) une période initiale au cours de laquelle l'Institut s'est consacré à des travaux d'ordre architectural, produisant des plans d'écoles types et participant à la construction même des bâtiments. Cette activité n'était pas entièrement conforme aux intentions de la Conférence générale

concernant les bâtiments scolaires; b) une seconde période qui a commencé en 1963 et au cours de laquelle l'optique des activités de développement a été adoptée. S'inspirant d'heureuses expériences faites au Royaume-Uni, l'Institut a créé des équipes interdisciplinaires appelées "groupes de développement". La création de groupes de développement a été favorisée dans les Etats membres grâce à des séminaires et à des cours régionaux et nationaux ou directement par l'envoi d'experts de l'Institut. Cette activité a été couronnée de succès en Inde, où des groupes de développement fonctionnent dans huit Etats de l'Union. D'autres groupes ont été créés au Cambodge, au Pakistan oriental, à Ceylan, en Indonésie, en Thaïlande, aux Philippines et en République de Corée mais, dans trois de ces pays, ils ont cessé de fonctionner. Le succès de la création des groupes de développement en Asie a par conséquent été inégal : il se peut que les techniques adaptées aux pays développés soient moins applicables aux pays en voie de développement où il est difficile sinon impossible de trouver des architectes et surtout des spécialistes de l'évaluation des coûts. Par ailleurs, très peu de pays de la région ont, dans leurs administrations, des services qui s'occupent spécialement des bâtiments scolaires, malgré les efforts de l'Institut pour promouvoir la création de ces services dont l'existence facilite la formation des groupes de développement. Les gouvernements devraient peut-être être invités à créer, dans la Division de la planification de leur Ministère de l'éducation, une petite section comprenant un éducateur et si possible un architecte qui, avec les responsables de la planification du Ministère des travaux publics et du Ministère du logement, formeraient un groupe de développement national : l'UNESCO peut toujours aider le groupe, à la demande du gouvernement, pour les travaux intéressants des domaines spécifiques tels que l'analyse des coûts, la fourniture et l'inventaire des bâtiments scolaires, les plans à adopter dans le pays pour maximiser l'emploi des ressources et compétences locales; c) enfin, une troisième méthode a été essayée au cours des dernières années, qui semble répondre aux espérances des Etats membres pour ce qui est du programme de constructions scolaires de l'UNESCO. Les activités de l'IARCS ont évolué en s'orientant davantage vers la réalisation de projets. Cette méthode pragmatique permet l'exécution de projets correspondant à des besoins spécifiques manifestes et pour lesquels les gouvernements demandent l'aide de l'UNESCO. Naturellement, la nouvelle méthode exige une grande mobilité de la part des équipes d'experts de l'Institut qui, après que le projet ait été identifié et étudié, suivent son exécution. En participant à la mise au point des plans et en donnant des conseils

pour ce qui est de la construction effective des bâtiments, les experts de l'Institut reviennent dans une certaine mesure aux méthodes qui avaient été critiquées au stade initial du fonctionnement de l'Institut à cela près que l'optique est entièrement différente puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de la philosophie du développement. A mon avis, cette méthode se justifie dans la mesure où, comme indiqué ci-dessus, de nombreux Etats membres ne disposent pas de tous les spécialistes nécessaires pour les travaux de développement.

88. v) Cours de formation, séminaires, groupes d'étude : les Etats membres ont reconnu l'utilité de ces activités. Les séminaires étant assez coûteux, je pense que les réunions devraient avoir lieu régulièrement tous les deux ans et ne pas dépasser dix jours; le nombre des participants devra augmenter si l'on veut en tirer pleinement parti; l'idéal serait une quarantaine de participants représentant environ vingt pays de la région. Une situation plus centrale de l'Institut aurait bien sûr aide à réduire les frais de voyage et facilité ainsi la présence des représentants d'un plus grand nombre de pays à ces séminaires.

89. Les dépenses qui ont été faites pour les activités de formation commencent à porter leurs fruits. Au début, il était difficile de s'assurer que les boursiers formés par l'Institut utilisaient les connaissances qu'ils avaient acquises lorsqu'ils retournaient dans leur propre pays. A mesure que les cours sont devenus moins généraux et orientés davantage vers les projets, des progrès considérables ont été effectués et les investissements actuels du PNUD dans ce secteur donnent des résultats positifs quand les stagiaires rentrent chez eux pour travailler à des projets spécifiques.

90. En ce qui concerne les groupes d'étude organisés chaque année à l'intention des fonctionnaires s'occupant des projets de l'UNESCO et des directeurs des trois instituts pour la construction de bâtiments scolaires, je crois qu'ils n'aboutissent pas encore à des mesures de coordination très tangibles. Il est vrai que les problèmes de l'Afrique et de l'Amérique latine sont différents de ceux de l'Asie, mais il est des sujets tels que la nomenclature, les méthodes de formulation de programmes, la présentation des publications - et même la manière générale d'aborder les activités - qui semblent parfois obéir davantage aux inclinations personnelles des experts qu'à un programme commun de l'UNESCO.

91. vi) Information : la qualité des publications est excellente et elles sont largement diffusées; un documentaliste très expérimenté est chargé de ce travail.

92. Cependant on relève quelques difficultés :

- a) certains pays estiment que la plupart des documents devraient être entièrement traduits en français et un Etat membre attribue son manque de contact avec l'Institut à l'impossibilité de faire usage de documents rédigés dans des langues autres que le russe. Ces problèmes sont difficiles à résoudre à Ceylan;
- b) les documents sont rédigés par les architectes eux-mêmes, étant donné qu'il n'a pas été possible de trouver à Colombo un rédacteur professionnel pour ce travail; le temps des experts est trop précieux pour être ainsi gaspillé;
- c) l'influence de la documentation technique dans les pays membres, à court et à long terme, est limitée par le fait que très peu possèdent dans leurs administrations des services s'occupant de la construction scolaire. Lorsqu'ils n'en ont pas, les publications demeurent oubliées sur des rayons poussiéreux.

93. La bibliothèque possède une précieuse collection d'ouvrages techniques qui répondent aux besoins des experts de l'Institut; les services de la bibliothèque n'atteignent cependant pas les pays membres, où les organismes ou groupes de développement s'occupant de la construction des bâtiments scolaires manquent souvent d'ouvrages techniques. Comme il a été souligné à Colombo lors du Séminaire de 1970, la création de bibliothèques de recherche est grandement handicapée par le manque de devises. On a donc mentionné la possibilité d'utiliser à cette fin le système de bons de l'UNESCO mais, malheureusement, ce système ne s'applique qu'à la distribution de livres aux universités et aux bibliothèques publiques.

94. vii) Mise au courant des experts internationaux et services de consultants : les activités à cet égard ont été très décevantes. La situation géographique de Colombo ne favorise pas les visites fréquentes d'experts internationaux en mission en Asie, qui pourraient bénéficier de l'expérience des spécialistes de l'IARCS.

95. Je crois que le Siège devrait encourager une collaboration plus étroite avec les gouvernements et des organisations telles que la BIRD en vue d'offrir les services de consultants pour des projets de constructions scolaires. L'Institut pourrait ainsi devenir une source unique de données d'expérience et les activités de l'UNESCO ayant trait à la construction scolaire pourraient être poursuivies avec des moyens financiers accrus dans la mesure où les services en question seraient fournis moyennant rétribution.

96. L'évaluation ci-dessus montre que l'IARCS a déjà acquis une expérience très riche en dépit de changements dans la politique opérationnelle et bien qu'il ne soit pas encore pleinement sorti de la phase expérimentale. La méthode actuelle qui consiste à aborder les travaux de développement sur la base de critères orientés vers le projet donne manifestement des résultats tangibles mais semble appeler quelques perfectionnements et une institutionalisation officielle. Le pragmatisme a ses vertus, mais il est souvent fondé sur des facteurs impalpables tels que la compétence et l'expérience de chaque expert. C'est au Siège qu'incombe nettement la responsabilité de mettre un terme à la phase expérimentale du programme de construction de bâtiments scolaires pour formuler maintenant une politique ferme fondée sur la précieuse expérience technique acquise par les Instituts qui s'occupent de la construction scolaire. Il devrait clairement spécifier quels sont les objectifs du programme à court, à moyen et à long terme et ses modalités opérationnelles. Si les critères de base de l'action en matière de construction de bâtiments scolaires demeurent, comme l'UNESCO l'affirme, fondés sur une division de la région asiatique en fonction du degré de développement des Etats membres, il faudrait déterminer clairement dans quels pays la priorité doit continuer à être accordée à la planification nationale des constructions pour l'enseignement du premier degré, dans quels pays on peut passer au second degré et dans quels pays on peut entreprendre une action au niveau supérieur.

97. Malgré la décision prise à la 12ème session de la Conférence générale de cesser toute aide de l'UNESCO à l'IARCS en 1972, j'estime que l'interruption, maintenant, du programme de construction scolaire de l'UNESCO doit inévitablement réduire à néant la précieuse expérience déjà acquise. Je crois en outre que le programme devrait recevoir un élan supplémentaire grâce à une adaptation plus étroite aux nouvelles exigences de la planification de l'éducation en Asie.

98. Colombo était une base d'opérations appropriées pour la période qui se termine en 1972. Les difficultés initiales d'approvisionnement et de recrutement ont été en partie surmontées, non sans frais d'ailleurs, grâce à la bonne volonté des autorités ceylanaises et à l'ingéniosité dont a fait preuve la direction de l'Institut. Cependant le type de travaux auxquels on se consacrait - l'accent étant mis de plus en plus sur la recherche et sur l'expérimentation de méthodes de traitement des problèmes de développement - ne demandait pas la mobilité dynamique qui, maintenant, est devenue une nécessité. Si l'on souhaite à partir de 1972 mener les activités de construction

scolaire au-delà de la phase expérimentale et adapter l'action aux nouveaux concepts en matière d'éducation, il importe que des mesures soient prises pour créer les conditions que de tels concepts exigent. Il faudrait en particulier autant que faire se peut :

- a) situer la base d'opération du programme aussi près que possible de l'épicentre géographique de l'Asie;
- b) faciliter le contact direct avec les organisations régionales, les bureaux régionaux des organisations et institutions internationales, les universités ayant des facultés d'architecture, les experts itinérants qui s'occupent de projets de construction scolaire, etc.;
- c) favoriser un meilleur étalement du programme dans toute la région asiatique;
- d) relier le programme aux sources des activités relatives à la planification générale de l'enseignement en Asie;
- e) rendre la base d'opérations accessible au plus grand nombre possible d'Etats membres, aux moindres frais;
- f) obtenir le maximum d'assurances quant à la facilité de recrutement et de déploiement d'un personnel technique et auxiliaire efficace, et aussi en ce qui concerne la possibilité de trouver du personnel bilingue chaque fois que cela est nécessaire;
- g) garantir au personnel un cadre de travail convenable;
- h) faciliter la plus grande mobilité possible des experts pour leurs missions.

IV. L'AVENIR

A. Solutions possibles

99. Dans les conclusions ci-dessus, on a indiqué que le programme concernant les bâtiments scolaires était utile et devrait être poursuivi au profit du plus grand nombre possible d'Etats membres de la région asienne. On ne s'est pas encore occupé du tout de grands domaines d'activité comme l'éducation post-secondaire et l'éducation extra-scolaire, mais il reste encore beaucoup à faire pour étendre l'application des résultats de la recherche déjà effectuée aux écoles primaires et secondaires des pays de la région qui, jusqu'ici, ont reçu une assistance limitée ou n'en ont reçu aucune.

100. Ceci impliquerait qu'on renonce à mettre fin à l'aide financière de l'UNESCO au programme de constructions scolaires en Asie et qu'on examine au contraire les moyens de poursuivre l'activité régionale pour recommander les mesures les plus appropriées à cet effet. Les possibilités sont les suivantes :

- a) Poursuivre le projet sous sa forme actuelle : c'est-à-dire maintenir l'IARCS à Colombo après 1972, avec l'aide financière de l'UNESCO au titre de son budget ordinaire et les contributions d'autres sources existantes.

Cette suggestion va à l'encontre de la décision de principe adoptée par la Conférence générale lors de sa 12ème session, selon laquelle l'assistance financière de l'UNESCO pour le maintien des centres régionaux doit cesser après dix ans. Elle va aussi à l'encontre des vues exprimées dans les conclusions de l'Inspecteur, auteur du présent rapport, au sujet des activités de l'Institut.

- b) Poursuivre le projet sous sa forme actuelle, mais le financer grâce à d'autres sources que l'UNESCO (article VIII, par. 1, b), c) et d), de l'Accord conclu entre l'UNESCO et le Gouvernement ceylanais).

Comme nous l'avons vu, l'appui financier nécessaire à l'Institut ne saurait venir des gouvernements des Etats membres de la région ou d'autres organisations internationales ou régionales. L'Institut ne reçoit ni dons ni legs, et l'assistance des gouvernements extérieurs à la région, bien que précieuse, n'est qu'accessoire car elle ne peut que compléter l'aide provenant d'autres sources.

- c) Cesser toute assistance au Gouvernement ceylanais, dissocier l'UNESCO des activités nationales futures de l'Institut et transférer le siège des activités régionales en un lieu qui serait géographiquement, techniquement et opérationnellement plus approprié.

La première partie de cette suggestion n'est pas à retenir, car elle est incompatible avec l'esprit véritable de la politique de l'UNESCO qui est d'aider, si les conditions s'y prêtent, à poursuivre au niveau national les activités d'un centre régional.

Etant donné que l'Institut existe matériellement et qu'un personnel compétent a été constitué pour continuer ses travaux, à l'échelon national, il serait irrationnel de ne pas encourager la poursuite de ce qui a déjà été fait et de ne pas fournir une aide d'une manière ou d'une autre.

- d) Faire de l'Institut une institution nationale aidée dans une certaine mesure par l'UNESCO-PNUD et transférer le siège des activités régionales en un lieu possédant les caractéristiques indiquées à l'alinéa c).

101. L'Inspecteur estime que la suggestion c) devrait être écartée ainsi que la suggestion b) en raison du manque complet de perspectives d'avenir quant à un financement de quelque ordre que ce soit. La suggestion a) qui revient à s'écarter de la politique définie par la Conférence générale de l'UNESCO concernant l'assistance aux centres régionaux aurait pu être prise en considération à titre de mesure exceptionnelle si Colombo avait été idéalement située pour assurer, aux moindres frais possibles, le maximum de résultats dans l'application des programmes futurs de construction scolaire, compte tenu des exigences indiquées au paragraphe 98.

102. Cependant, les considérations énoncées au chapitre III du présent rapport incitent l'Inspecteur à recommander la formule d) quand bien même cela signifie que le Conseil exécutif de l'UNESCO et le Directeur général devront tenir compte du fait - rapporté à l'Inspecteur par le Secrétaire de la Commission nationale - que le Gouvernement ceylanais aimerait voir l'aide de l'UNESCO à l'IARCS maintenue après 1972, dans les mêmes conditions qu'actuellement, et recherchera le soutien d'autres gouvernements de la région à cette fin.

103. La position du Gouvernement ceylanais se fonde notamment sur les considérations suivantes :

- i) l'opinion favorable exprimée au paragraphe 13 des recommandations de la 5ème Conférence régionale des Commissions nationales asiennes quant aux travaux des centres régionaux de l'UNESCO en Asie;

- ii) le fait que le modèle de développement de l'éducation, approuvé par les ministres de l'éducation en 1965, vise à instituer d'ici 1980 un enseignement obligatoire universel ce qui, selon le Gouvernement ceylanais, rendrait illogique l'interruption de l'aide financière à l'IARCS avant cette date.

B. Le Bureau régional pour l'éducation en Asie

104. Dans le document 16 C/4 (par. 189), le Directeur général de l'UNESCO déclare ce qui suit :

"Les activités relatives aux constructions scolaires doivent devenir partie intégrante des conseils et de l'assistance technique que l'UNESCO fournit aux Etats membres pour la planification de l'éducation. C'est dans cette perspective que me paraissent devoir être traités les problèmes relatifs à la fin de l'aide de l'UNESCO aux centres régionaux et à la continuation des services consultatifs."

105. Au paragraphe 192, il poursuit en ces termes :

"... on s'efforcera, au Siège, de dégager des vues plus synthétiques et plus pratiques. C'est ainsi que non seulement on cherchera à inclure dans un même effort de conception tout ce qui a trait aux bâtiments scolaires, y compris l'équipement et le mobilier, mais qu'on s'intéressera aussi à des problèmes nouveaux tels que : l'application des ordinateurs aux problèmes de construction; le développement de systèmes de construction (system building approach) pour l'exécution de programmes de constructions scolaires à vaste échelle; la mise au point de concepts et de projets standards pour des programmes de constructions scolaires exécutées avec les moyens locaux (self help educational construction programmes).

106. La réalisation de ces objectifs entraîne, tout d'abord, l'inclusion des programmes de construction scolaire dans la planification de l'enseignement, en tant que partie intégrante de cette planification, et ensuite, l'exploration de nouveaux domaines d'étude de plus en plus complexes.

107. Ces deux objectifs, auxquels viennent s'ajouter les arguments avancés dans le présent rapport, incitent à envisager favorablement la solution raisonnable énoncée au paragraphe 191 du document mentionné ci-dessus :

"... il est proposé de constituer de nouvelles unités spécialisées plus opérationnelles, qui pourraient être intégrées aux bureaux régionaux..."

108. Cette suggestion entraîne l'examen de la possibilité de choisir le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Asie (BREA) comme base pour poursuivre le programme de construction scolaire en Asie à partir de 1973. Ce Bureau est-il en mesure d'incorporer dans ses activités une unité pour la construction de bâtiments scolaires ?

109. Fonctions du BREA : Le Bureau fait partie intégrante du Secrétariat de l'UNESCO et se trouve dans un nouvel immeuble fourni par le Gouvernement thaïlandais à Bangkok. Son domaine d'activités était tout d'abord limité au développement de l'enseignement primaire en Asie; maintenant, après presque dix ans de fonctionnement, le Bureau s'occupe également de l'enseignement secondaire et supérieur, de l'éducation des adultes et des activités en faveur de la jeunesse. Ses principales fonctions sont les suivantes : i) aider les Etats membres à mettre en oeuvre les plans de développement relatifs à l'enseignement; ii) fournir supervision et directives pour le programme d'enseignement de l'UNESCO dans la région; iii) fournir des services de documentation et d'information aux experts de l'UNESCO en mission et aux Etats membres de la région, en aidant ces derniers à constituer et maintenir leur propre documentation; et iv) superviser, diriger et coordonner les activités des centres régionaux de l'UNESCO. D'ici deux ans, le Bureau sera pleinement axé sur les activités destinées à promouvoir la planification de l'enseignement.

110. Le BREA organise des conférences régionales des ministres de l'éducation, ainsi que des réunions et des séminaires sur l'éducation. Il maintient un contact étroit avec d'autres organisations telles que le PNUD, le PAM, la CEAE0, la Banque asiatique de développement, la FAO, l'OIT, la Fondation Ford, le SEAMEO et le FISE. La coopération avec le FISE permet au BREA de maintenir des contacts avec les territoires que l'IARCS ne dessert pas, comme les Iles Salomon britanniques, Fidji, le Papua, le Samoa occidental et les Maldives.

111. Le Bureau a à sa tête un Directeur qui agit en tant que chef de mission et représentant du Directeur général de l'UNESCO en Asie. Hautement compétent, le Directeur est connu en Asie comme un excellent administrateur très au courant des problèmes de la région. Il a sous ses ordres huit spécialistes de branches spécifiques de l'éducation, aidés d'autres techniciens qui s'occupent notamment des publications, de la documentation et des statistiques.

112. L'UNESCO a délégué au BREA la responsabilité de superviser l'IARCS, et la correspondance entre le Siège et l'Institut passe par Bangkok; de plus, le Directeur du BREA est membre du Comité directeur de l'IARCS.

C. Avantages que comporterait le transfert de la base du programme de constructions scolaires au siège du BRĒA

113. Si l'on accepte l'idée que le programme de l'UNESCO concernant la construction des bâtiments scolaires, sans s'écarter de ses objectifs actuels, devrait être étendu à de nouveaux domaines de recherche et atteindre des niveaux d'enseignement plus élevés, un transfert à Bangkok serait justifié pour les raisons suivantes :

a) Il serait alors matériellement plus facile d'intégrer le programme d'enseignement à la planification de l'éducation pour l'Asie

114. La construction de bâtiments scolaires est un élément vital de la planification de l'enseignement considéré dans son ensemble et il est essentiel de faire en sorte que la préparation du programme de construction scolaire soit intégrée dans cette planification. L'IARCS, sur le plan administratif, relève du BRĒA - lequel participera de plus en plus à la promotion de la planification de l'enseignement dans la région - mais son éloignement de Bangkok l'empêche de maintenir un contact quotidien avec le processus de planification comme ce pourrait être le cas si le programme relatif à la construction de bâtiments scolaires était administré de Bangkok.

b) Les tâches relatives à l'identification des projets, à la formulation du programme et à la mise en oeuvre du programme seraient mieux et plus facilement exécutées

115. i) Identification des projets : les observations que le Directeur et les experts du BRĒA rapportent à Bangkok de leurs voyages dans la région aideraient beaucoup à identifier les besoins des Etats membres.

ii) Formulation du programme : la connaissance détaillée des problèmes régionaux que possède le Directeur du BRĒA pourrait à tout moment faciliter la préparation du programme de constructions scolaires. De plus, de hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'UNESCO se rendent fréquemment dans les locaux du BRĒA et leurs vues seraient également utiles à cette fin.

iii) Mise en oeuvre du programme : les anciens experts de l'IARCS auraient accès à une gamme plus large et beaucoup plus pratique de connaissances spécialisées en matière d'éducation. Le fait que les experts du BRĒA spécialistes de l'enseignement des sciences, de l'enseignement technique, de l'éducation des adultes, etc. - qui n'ont pas d'homologues à Ceylan - pourraient être consultés sur place, non seulement améliorerait la qualité des travaux de recherche, mais encore faciliterait beaucoup les travaux concernant le développement des bâtiments scolaires, en ce sens que ces spécialistes assisteraient aux cours de formation et aux séminaires. De plus, par

de la politique de décentralisation de l'UNESCO, évidente quoique discrète, le BREA se voit déléguer certains pouvoirs qui sont refusés aux centres régionaux spécialisés : par exemple, le pouvoir d'accorder des bourses, de nommer les membres des groupes de travail et de délivrer des autorisations de voyage. De plus, le BREA est par courrier en liaison directe avec Paris. Tous ces facteurs faciliteraient la mise en oeuvre du programme.

c) Du point de vue de la portée géographique, les activités seraient étendues et plus équitablement réparties

116. Le transfert des activités régionales de l'IARCS en un point plus central de l'Asie empêcherait la tendance naturelle relevée à Colombo, à centrer les activités sur le sud de l'Asie.

117. Le lien existant entre le BREA et le FISE permettrait d'établir un contact avec les Etats et les territoires qui ne sont pas couverts par le programme de constructions scolaires : Maldives, Fidji, Papoua/Nouvelle Guinée, Iles Salomon britanniques, etc.

118. La présence de la CEAEO à Bangkok et le fait que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des membres actifs de la Commission pourraient inciter ces pays à soutenir, d'une manière ou d'une autre, le programme.

d) Le contact avec d'autres organisations internationales serait facilité

119. Un beaucoup plus grand nombre d'organisations internationales et régionales, dont le contact avec les directeurs du programme de constructions scolaires est jugé utile, ont des bureaux à Bangkok : CEAEO, FISE, FAO, BIT, Banque asiatique de développement, Fondation Ford, Association des institutions d'enseignement supérieur de l'Asie du Sud-Est, etc.

e) Les frais de voyage des représentants d'Etats membres et du personnel technique de l'ancien Institut seraient considérablement réduits

120. L'Annexe II montre que pour les voyages aller et retour de dix-neuf pays d'Asie le coût des billets, majoré de celui des traitements du personnel, est, selon les estimations, de 37 % plus élevé à partir de Colombo qu'à partir de Bangkok. Nous allons montrer, par exemple, quels ont été les frais de voyage à partir de Colombo du personnel de l'Institut et des représentants d'Etats membres participant aux séminaires et aux cours nationaux en 1968, 1969 et 1970, en les comparant avec ce qu'ils auraient été au départ de Bangkok :

	<u>Colombo</u>	<u>Bangkok</u>	<u>Economies</u>
1968	\$ 7 273	\$ 4 309	\$ 2 964
1969	\$ 12 678	\$ 9 254	\$ 3 424
1970	\$ 26 105	\$ 19 055	\$ 7 050
			<u>\$ 13 438</u>

121. Le coût de la rémunération du personnel au cours du voyage équivaut en gros à 53 % du prix des billets d'avion. Ainsi, l'économie de temps du personnel, calculée en argent, aurait été de l'ordre de \$ 7 000 pour les trois ans. L'économie totale que l'on aurait pu réaliser en situant les activités relatives aux constructions scolaires à Bangkok aurait été de \$ 13 438 plus \$ 7 000 = \$ 20 438, soit \$ 6 800 par an.

122. f) Le recrutement du personnel et son utilisation seraient considérablement améliorés, ce qui aurait d'heureux effets sur la qualité du travail

i) Personnel technique : La fonction que remplit actuellement à l'IARCS le principal spécialiste de l'éducation incomberait aux conseillers en matière d'éducation du BREA qui aurait la faculté de faire appel, le cas échéant, aux autres spécialistes du Bureau pour avoir leur avis. Il ne serait donc pas nécessaire d'inclure un éducateur principal dans le personnel technique international qui comprend sept experts actuellement employés à Colombo. En raison du personnel disponible à Bangkok, il y serait beaucoup plus facile qu'à Colombo de trouver, localement, deux architectes adjoints et un adjoint du spécialiste de l'analyse des coûts de construction, postes qui sont actuellement occupés par des Européens. Ceci faciliterait le travail et encouragerait les aspirations de la région asienne puisque l'Université de Bangkok, qui a deux facultés d'architecture, forme des architectes et des ingénieurs diplômés de diverses nationalités.

ii) Personnel administratif local (cadres supérieurs) : Les fonctions du Directeur de l'IARCS seraient prises en charge par le Directeur du BREA et il n'y aurait pas lieu de conserver le poste d'administrateur.

iii) Personnel d'appoint local : Le recrutement serait beaucoup plus facile qu'à Colombo car les postes ne seraient pas temporaires et seraient indépendants du Gouvernement. En outre, le choix de personnel plus expérimenté serait plus grand (meilleurs dessinateurs, dont certains seraient de jeunes architectes, et sténo-dactylographes bilingues et trilingues) : l'efficacité et la qualité du travail effectué s'en trouveraient sensiblement améliorées. Au lieu de vingt-deux personnes employées à Colombo, il suffirait de sept à Bangkok puisque l'on pourrait y utiliser de nombreux membres du personnel du BREA.

g) Il serait plus facile d'obtenir des fournitures et du matériel

123. A Bangkok, où les fournitures et le matériel de bureau ne sont pas assujettis à des réglementations gouvernementales, le personnel pourrait obtenir des fournitures sans les délais de livraison et autres difficultés que l'on rencontre à Colombo.

D. Problèmes que poserait le transfert

124. L'installation de tout l'appareil du programme de constructions scolaires à Bangkok ne devrait pas, en principe, soulever de problèmes autres que ceux de la réorganisation d'un bureau transféré ailleurs. L'opération se ferait beaucoup plus aisément si des mesures pouvaient être prises pour conserver l'équipe d'experts déjà familiarisés avec les activités de l'IARCS; il serait vital, en particulier, de retenir les services de l'expert principal et des plus capables de ses collègues immédiats. L'adaptation pratique des locaux de la BREA aux besoins du service chargé des bâtiments scolaires et l'adjonction de tout ce qui est nécessaire devraient être réalisées sans que le programme soit sensiblement ralenti si l'opération était planifiée assez longtemps à l'avance. Même ainsi néanmoins il faudrait s'attendre à ce que les travaux soient entravés pendant environ six mois.

125. Le principal problème suscité par le transfert serait peut-être celui de la bibliothèque. L'IARCS, comme nous l'avons vu, a rassemblé au cours des années une collection très complète de textes techniques essentiels pour ses travaux de recherche. Si l'IARCS devenait une institution nationale à Ceylan, l'Institut ne devrait pas être privé des livres dont il aurait besoin pour ses activités futures. Il faudrait donc constituer une nouvelle bibliothèque à Bangkok; cette tâche est possible mais serait coûteuse et prendrait environ six mois.

126. Cependant, pour compenser ces inconvénients, Bangkok peut offrir les facilités administratives de la bibliothèque du BREA; les perspectives de recrutement d'un bibliothécaire adjoint sont bonnes aussi. (Nombre des ouvrages de l'IARCS - près de 50 % d'après les estimations - traitent de sujets relatifs à l'enseignement; le BREA dispose d'ouvrages semblables, plus nombreux et plus variés; une économie importante pourrait ainsi être réalisée dans la reconstitution de la bibliothèque). Pour ce qui est de la documentation, il existe sans aucun doute des possibilités d'améliorer la qualité de l'impression des documents et même des textes des publications, en raison des moyens disponibles à cet égard au BREA, mais non à l'Institut de Colombo, où les architectes eux-mêmes doivent s'employer à ces tâches. Enfin, il y aurait de meilleures possibilités de traduction car il existe un traducteur vers le français; pour le russe, on pourrait utiliser les possibilités offertes par la CEAEQ.

E. Mesures qu'il faudrait prendre dans le cas où le programme régional de constructions scolaires serait transféré au BREA

127. L'adoption de la suggestion (d) (paragraphe 100) entraînerait une opération en deux temps: le transfert de la base des activités régionales au siège du BREA à Bangkok et la possibilité de conversion de l'Institut en une institution nationale ceylanaise. La première phase entraînerait la création d'une unité au sein du BREA qui,

du point de vue administratif, serait dirigée par le Directeur du Bureau comme les autres secteurs techniques du Bureau régional.

a) Locaux

128. Il serait nécessaire de fournir, au Siège du BREA, des locaux appropriés et une zone de démonstration des projets. Les experts de la construction scolaire devraient avoir à leur disposition un cadre de travail qui leur permettra une concentration maximale.

b) Arrangements administratifs

129. Les activités de construction scolaire devraient être organisées en une unité cohérente et placées sous la responsabilité d'un expert en chef, si possible l'actuel architecte en chef de l'AISSR, sous la direction du Directeur du BREA.

130. L'organigramme prévu pour le Bureau de Bangkok révèle un système assez fortement centralisé qui a été conçu pour remplir des fonctions d'information et de coordination et non pas des fonctions d'appui technique des opérations sur le terrain. L'intégration dans le BREA du service s'occupant des constructions scolaires ne devrait pas affecter ce qui, à mon avis, a été l'un des principaux avantages des récentes activités de l'IARCS : une adaptation rapide aux demandes et l'aptitude à répondre aux besoins de chaque pays de la région dans un délai souvent très court; il faudrait donc veiller à ce que le service ne soit pas gêné dans ses décisions par des méthodes administratives encombrantes; il faudrait lui accorder une large autonomie sur le plan de la mobilité et du champ d'action une fois que le schéma du programme aura été approuvé à la fois par le Siège et par le chef du Bureau de Bangkok.

131. La supervision technique du programme de travail du service devrait être assurée par la Division de la planification et de l'administration de l'éducation du Siège, qui pourrait aussi faire des propositions en vue d'opérations déterminées par l'intermédiaire du Directeur du BREA. Mais pour éviter des retards, les communications entre le service et le Siège et avec les Etats membres de la région ne devraient pas souffrir d'une structure hiérarchique trop stricte.

c) Conseils techniques

132. Il faudrait les chercher auprès d'un groupe de conseillers du genre de celui qui était prévu dans l'accord passé entre l'UNESCO et le Gouvernement ceylanais mais qui n'a jamais été désigné. Le groupe devrait être composé d'experts asiens nommés par le Directeur du BREA; ceux-ci devraient se réunir tous les deux ans, mais leurs conseils devraient pouvoir être sollicités en tout temps.

d) Programme

133. Le service des constructions scolaires devra s'adapter à l'atmosphère de changement qui caractérisera le processus d'enseignement en Asie au cours des années à venir. Sans aucun doute le BREA jouera un rôle important en conseillant les Etats membres de la région désireux de parvenir à une revision fondamentale de leur système d'enseignement et en leur offrant des services de soutien. Ce genre d'activité créera le climat voulu pour que le service des constructions scolaires puisse apporter des idées neuves, conformes à l'objectif de régénération de l'enseignement confirmé par la Conférence des ministres de l'éducation à Singapour.

134. A cette fin, des liens étroits devraient être établis entre les spécialistes de la planification de l'enseignement au BREA et le service des constructions scolaires. Tous les planificateurs de la région devraient être orientés par les experts de la construction au cours de l'exécution de leurs tâches, de façon que les activités de planification puissent bénéficier autant que possible de l'expérience du service lorsque aucun architecte ou spécialiste des constructions scolaires n'existe dans un pays donné.

135. Le programme devrait être formulé sur une base annuelle au cours d'une réunion présidée par le Directeur du BREA et à laquelle assisteraient l'expert en chef du service, en tant que conseiller technique, le fonctionnaire du Siège de l'UNESCO affecté au projet et le secrétaire du groupe de conseillers techniques. Cet arrangement remplacerait le Comité directeur de l'IARCS.

136. Le programme lui-même devrait établir un équilibre entre la recherche, les publications, les cours, les services de consultants, l'accent étant mis sur l'aide aux Etats membres pour les projets de développement. En particulier, les nouveaux domaines d'étude ci-après devraient être ajoutés à ceux qui existent déjà : législation régissant les constructions scolaires; bâtiments pour l'enseignement post-secondaire et extra-scolaire; facteurs affectant le contrôle de la construction; bâtiments scolaires touchés par les catastrophes; application des ordinateurs aux problèmes de construction; mise au point d'une approche unifiée pour l'exécution des grands programmes de constructions scolaires; élaboration de concepts uniformes; projets prévoyant des programmes de constructions scolaires auto-assistés et rapports avec les centres d'enseignement ruraux.

137. Pour ce qui est des services de consultants, le service pourrait notamment jouer un rôle très important dans les missions de la Banque mondiale, aux étapes de la prospection ou de la préparation. Cette contribution pourrait prendre la forme d'études des coûts, d'inventaires des possibilités existantes, d'enquêtes sur les méthodes novatrices correspondant aux besoins et aux ressources des pays, etc.

138. Le BREA assumerait la responsabilité de toutes les publications, y compris les illustrations, une fois atteint le stade de la rédaction définitive. L'impression ne devrait pas durer plus de deux mois et les publications devraient être diffusées un mois après que l'impression a été achevée. La traduction devrait être assurée par le BREA.

139. La bibliothèque du BREA devrait être agrandie pour comprendre des ouvrages relatifs aux constructions scolaires.

c) Personnel

140. Au niveau des cadres, sept personnes composant le personnel technique seraient nécessaires à Bangkok au lieu des onze (sept de l'UNESCO et quatre recrutés localement) nécessaires pour s'occuper des activités et des engagements contractuels de l'IARCS. Les postes de Directeur, spécialiste principal de l'éducation et administrateur seraient supprimés; les fonctions de Directeur seraient assumées par le Directeur du BREA et les deux autres fonctions seraient remplies par le personnel actuel du bureau régional. Le poste d'architecte adjoint serait lui aussi supprimé. En plus des économies réalisées par la suppression de ces quatre postes, il ne serait pas nécessaire de pourvoir les postes de bibliothécaire et d'éditeur qui font partie des postes permanents à Colombo et qui sont déjà pourvus au BREA.

141. Au niveau du personnel de soutien, il suffirait d'ajouter sept personnes au personnel actuel du BREA au lieu des vingt-deux nécessaires à l'IARCS. Voici quel serait le tableau des effectifs avec les salaires approximatifs correspondants :

<u>Personnel de la catégorie des administrateurs</u>	<u>Salaire annuel (\$)</u>
1 architecte principal chargé de la recherche	22 000
1 conseiller spécialiste des projets de développement (architecte)	22 000
1 expert de l'analyse des coûts de construction	22 000
2 architectes adjoints, ou experts associés, recrutés localement, à \$ 3 500	7 000
1 adjoint du spécialiste de l'analyse des coûts de construction ou expert associé, recruté localement à \$ 3 500	3 500
1 assistant documentaliste, ou expert associé, recruté localement à \$ 3 000	3 000
	\$ 79 500
<u>Personnel de soutien</u>	
2 sténographes recrutés localement à \$ 3 000	6 000
4 dessinateurs recrutés localement à \$ 2 500	10 000
1 mécanicien recruté localement à \$ 1 200	1 200
	\$ 17 200
	<hr/>
Totaux pour le personnel	\$ 96 700

f) <u>Autres dépenses renouvelables</u>	<u>Salaire annuel</u> (\$)
Consultants et contrats d'étude	6 000
Achats de livres et de périodiques	2 000
Matériel de bureau nécessaire aux dessinateurs	1 000
Frais de voyage et de séjour du personnel	15 000
Achat de matériel et amortissement	1 000
	<hr/>
	\$ 25 000
Coût annuel total :	\$ 121 700

g) Coût du transfert

142. Les frais occasionnés par le transfert de Colombo à Bangkok des activités actuelles de construction scolaire - y compris le rééquipement - sont provisoirement estimés par l'UNESCO de la manière suivante :

Véhicule	2 500
Appareils pour le dessin	1 000
Équipement des dessinateurs	500
Caméras et équipement pour la construction de modèles	1 000
Renouvellement des livres	10 000
Temps perdu par le personnel (5 experts/6 mois chacun)	33 000
	<hr/>
Total	\$ 48 000

F. Nationalisation de l'IARCS

143. La seconde étape de notre suggestion (d) comprend la conversion de l'Institut en une institution nationale ceylanaise. Il appartiendrait au Gouvernement ceylanais de décider comment l'organiser, mais l'Inspecteur se permet d'exprimer quelques idées à ce sujet, fondées sur un plan établi par les experts de l'IARCS : il s'agit donc de lignes directrices, précisées à l'Annexe III.

144. Ces suggestions tiennent compte de plusieurs exigences fondamentales : i) assurer la continuation de la tâche que l'IARCS a accomplie pour Ceylan; ii) éviter des dépenses supplémentaires au gouvernement et iii) élaborer un plan de soutien financier de la part de l'UNESCO-PNUD.

G. Comparaison des coûts

145. L'analyse comparative des chiffres donnés dans les paragraphes qui précèdent donne à penser que l'UNESCO, le PNUD ou le Gouvernement de Ceylan seraient appelés à fournir une contribution à peu près équivalente à celle qui est actuellement attribuée à l'IARCS :

	<u>Contribution annuelle actuelle de l'UNESCO à l'IARCS</u>	<u>Montant approximatif de la contribution annuelle supplémen- taire future de l'UNESCO au BREA</u>	<u>Montant approximatif de la contribution future du PNUD à l'Institut national de Ceylan 1/</u>
Personnel	100 000 2/	96 000 3/	50 400
Bourses	16 500 4/	16 500	11 500
Voyages	49 907	15 000	-
Autres frais	32 824	10 000	2 796 5/
	<u>\$ 199 831 (999 155)6/</u>	<u>\$ 137 500 (687 500)5/</u>	<u>\$ 64 196 (320 980)6/</u>

146. Les conclusions suivantes peuvent être tirées des estimations qui ont été faites :

a) La contribution annuelle de l'UNESCO au BREA pour le programme de constructions scolaires, majorée de l'aide annuelle du PNUD à un Institut national ceylanais, représenteraient un total que l'on peut provisoirement considérer comme équivalent au montant actuellement fourni à l'IARCS soit : 137 500 dollars + 64 196 dollars = 201 696 dollars, contre 199 831 dollars.

b) Cependant, la somme de 48 000 dollars devrait être ajoutée à ces estimations pour couvrir les dépenses occasionnées par le transfert de Colombo à Bangkok. Si cette somme était amortie en cinq ans, le total s'élèverait à peu près au montant des sommes affectées par l'UNESCO et le PNUD pour le maintien en fonctionnement de l'IARCS, en supposant que l'actuel accord soit reconduit jusqu'en 1977 (soit 1 008 480 dollars, contre 999 155 dollars).

c) Enfin, comme le montre l'Annexe III, les dépenses de fonctionnement de l'Institut national pourraient être financées par le Gouvernement ceylanais avec un budget égal à la contribution versée par Ceylan en vertu de l'actuel accord passé avec l'UNESCO, plus une contribution annuelle du PNUD provisoirement estimée à 64 196 dollars sous la forme de bourses et d'équipement.

1/ Les estimations annuelles figurant dans cette colonne ont été obtenues en divisant par cinq un crédit de 320 980 dollars à répartir sur une période de cinq ans; étant donné que les coûts annuels sont inégaux, ces chiffres sont donnés à titre d'indication, à des fins de comparaison uniquement.

2/ Personnel de la catégorie des administrateurs (3) et experts associés (4).

3/ Personnel international de la catégorie des administrateurs (3), personnel local d'encadrement (4) et personnel de soutien (7).

4/ 15 bourses.

5/ Equipement.

6/ Les chiffres entre parenthèses représentent l'ensemble des coûts pour une période de cinq ans.

V. RECOMMANDATIONS

A. Problèmes généraux afférents au programme de constructions scolaires de l'UNESCO

Recommandation 1

Afin d'informer les Etats membres et les autres Parties intéressées des objectifs précis du programme de constructions scolaires, les documents pertinents de l'UNESCO devraient :

- a) définir clairement des objectifs à court, moyen et long terme du programme et ses modalités d'exécution (paragraphe 96);
- b) fixer dans le détail le mandat, les pouvoirs et les fonctions des centres ou services responsables du programme (paragraphe 52 et 96);
- c) déterminer sur la base du degré de développement et des besoins propres aux Etats membres des régions, dans quels pays il faudrait continuer d'accorder la priorité aux plans de constructions pour l'enseignement du premier degré, dans quels pays la priorité devrait aller aux établissements du second degré et dans quels pays une action pourrait être entreprise pour l'enseignement supérieur (paragraphe 84 et 96).

Recommandation 2

En vue de renforcer la coordination des pratiques administratives et des méthodes opérationnelles des centres ou services de l'UNESCO responsables des programmes régionaux de constructions scolaires, et sans exclure les différenciations qui pourraient être nécessaires pour s'adapter aux particularités régionales :

- a) un usage plus profitable devrait être fait des colloques annuels à l'intention des fonctionnaires responsables des programmes régionaux de constructions scolaires, ces réunions insistant surtout sur la coordination effective des politiques de base, des nomenclatures, de la présentation des documents et des méthodes opérationnelles;
- b) le directeur de la planification et du financement de l'éducation et l'administrateur des projets affecté à la section de planification des constructions scolaires devraient assister aux colloques avec les experts principaux responsables des programmes régionaux (paragraphe 59).

Recommandation 3

En vue de donner une impulsion nouvelle aux programmes régionaux de constructions scolaires et de réduire la charge financière qui incombe aux gouvernements hôtes :

- a) l'UNESCO devrait s'attacher davantage à amener les Etats membres des régions concernées à fournir l'aide volontaire envisagée dans les accords créant les instituts régionaux; cette aide pourrait s'effectuer sous trois formes : assistance financière; aide technique; fourniture de matériaux et d'équipement (paragraphe 8 (b), 21 (c), 75);
- b) tout devrait être tenté pour obtenir un soutien semblable des organisations régionales compétentes (paragraphe 21 (c), 75).

B. Programme de constructions scolaires en Asie

Recommandation 4 : Cessation de l'assistance de l'UNESCO à l'IARCS

Conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale à sa 12ème session, et en accord avec les conclusions du présent rapport :

- a) l'assistance de l'UNESCO à l'Institut asiatique de recherche sur les constructions scolaires (IARCS) devrait cesser le 31 décembre 1972 (paragraphe 4 - 14, 71 - 98);
- b) le programme de constructions scolaires pour l'Asie devrait néanmoins se poursuivre, mais sur une nouvelle base (paragraphe 96 - 98).

Recommandation 5 : Emplacement

Afin que la base d'opérations du programme régional de constructions scolaires puisse être :

- i) en contact aussi étroit que possible avec les experts de l'éducation de l'UNESCO en Asie et avec le futur siège de la planification générale de l'enseignement dans la région (paragraphe 98, 109, 114);
- ii) située dans un endroit central où elle sera aisément accessible aux moindres frais au plus grand nombre d'Etats membres et aux autres organisations et institutions internationales et régionales (paragraphe 98, 116 - 121);
- iii) située en un lieu où l'on peut recruter et employer du personnel technique et du personnel de soutien satisfaisants (paragraphe 98, 122);

il faudrait l'installer au Bureau régional pour l'éducation en Asie (BREA) à Bangkok (paragraphe 99 - 126).

Recommandation 6 : Portée géographique

- a) le programme devrait s'étendre aux Etats membres suivants : Afghanistan, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Chine, République de Corée, République du Viet-Nam, Singapour et Thaïlande (paragraphe 19, 72);

- b) les activités relevant du programme devraient être réparties plus uniformément que par le passé et devraient être intensifiées dans les Etats membres où l'IARCS n'a pas été très actif (paragraphe 46 - 52, 72, 98, 116);
- c) des pays comme l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, qui ont une expérience reconnue en la matière, devraient être invités à participer aussi activement que possible au programme (paragraphe 74, 118);
- d) un contact pourrait être établi avec d'autres Etats et territoires de la région, tels que les Iles Maldives, les Iles Salomon britanniques, Fidji, le Papoua/Nouvelle-Guinée et le Samoa occidental, sauf si ce contact est incompatible avec le statut de certains pays qui ne sont pas membres de l'UNESCO (paragraphe 110, 117);
- e) les mesures nécessaires pourraient être prises pour étendre le programme aux Etats membres du Moyen-Orient; le Centre de planification et d'administration de l'éducation pour les Etats arabes à Beyrouth pourrait servir de base d'opérations à cette fin (paragraphe 20, 73).

Recommandation 7 : Installation du siège du programme de constructions scolaires au Bureau régional de l'Education en Asie

- a) Structure administrative : une nouvelle section ou unité devrait être créée au BREA pour prendre en charge le programme de constructions scolaires en Asie. Ce service relèverait du directeur du BREA et serait administré par le Bureau au même titre que les autres sections (paragraphe 127, 129). Mais une large mesure d'autonomie concernant sa mobilité, ses activités et la souplesse de ses communications avec le Siège et les Etats membres devrait être assurée (paragraphe 98, 130, 131);
- b) Locaux : la nouvelle section devrait se voir attribuer des bureaux qui assureraient au personnel s'occupant des constructions scolaires des conditions de travail optima; il faudrait veiller en particulier à ce que les conditions de travail offrent au personnel les possibilités de concentration qu'exigent ses travaux spécialisés et en particulier ses activités de recherche (paragraphe 98, 128);
- c) Equipement : le service devrait avoir pour effectuer ses tâches au moins les mêmes facilités que l'IARCS en ce qui concerne l'équipement et les moyens de transport indépendants (paragraphe 142);

d) Personnel :

- i) l'actuel personnel technique international de l'IARCS devrait être transféré au BREA; le nouveau service devrait être dirigé par l'actuel expert principal (paragraphe 124, 129);
- ii) il conviendrait pour compléter l'effectif du personnel de la catégorie des administrateurs de tenir compte des suggestions énoncées aux paragraphes 122 et 140 - 141 du présent rapport;
- iii) le BREA devrait affecter une partie du temps de son personnel de soutien au nouveau service, et compléter son personnel comme il est indiqué aux paragraphes 122 - 141.

Recommandation 8 : Supervision et conseils techniques

- a) la supervision technique du programme de travail du service devrait être assurée par la Division de la planification et de l'administration de l'enseignement au Siège, laquelle pourrait également faire des propositions touchant des opérations déterminées par l'intermédiaire du directeur du BREA (paragraphe 131);
- b) un groupe consultatif d'experts asiens devrait être créé pour donner des avis sur les programmes de constructions scolaires. Les membres de ce groupe devraient être nommés par le directeur du BREA et pourraient se rencontrer à Bangkok tous les deux ans. Il faudrait cependant trouver une formule pour que l'on puisse solliciter leurs conseils chaque fois qu'il en est besoin (paragraphe 30, 132).

Recommandation 9 : Programme

- a) le programme de constructions scolaires devrait être considéré comme une partie intégrante de la planification générale de l'enseignement (paragraphe 97 - 98, 104, 114, 99 - 134);
- b) des liens étroits devraient être établis entre les spécialistes de la planification de l'enseignement de BREA et les membres du service (paragraphe 134);
- c) le programme devrait être formulé sur une base annuelle comme il est indiqué au paragraphe 135;
- d) le programme devrait, dans certaines conditions, couvrir tous les niveaux de l'enseignement et tenir compte, à chaque niveau, des nouveaux sujets d'étude (paragraphe 84 - 136);

- e) dans les pays de la région où l'IARCS a été très actif au niveau primaire, le programme devrait être graduellement étendu à d'autres niveaux; néanmoins, l'expérience acquise par l'IARCS au niveau primaire devrait continuer à être utilisée au profit des Etats membres qui en sont à un niveau inférieur du développement de l'enseignement et au profit de ceux qui n'ont pas bénéficié de l'activité de l'Institut (paragraphe 48 - 51, 69, 84);
- f) le programme devrait comporter cinq phases principales : i) recherche; ii) travaux de développement; iii) séminaires et formation; iv) compilation, production et diffusion d'ouvrages et de publications; et v) services de consultants et de conseillers (paragraphe 39 - 66, 133 - 139);
- g) l'accent mis par le passé sur les activités de recherche devrait être transféré aux travaux de développement. Des études consacrées aux niveaux supérieurs de l'enseignement devraient être effectuées dans des cas bien déterminés et sans que les activités relatives aux deux premiers niveaux en soient gênées (paragraphe 44, 84 - 86, 136);
- h) les travaux de développement devraient avoir la priorité par rapport aux autres phases du programme; il faudra en définir clairement les modalités opérationnelles afin d'harmoniser la promotion des groupes de développement avec l'approche orientée vers les projets (paragraphe 46 - 52, 87, 96, 136).
- i) les travaux de développement devraient être effectués par des équipes d'experts techniques très mobiles. Ces équipes seraient chargées d'identifier les projets dans les Etats membres, de les planifier et de donner des avis sur leur exécution. Dans les cas où les Etats membres manqueraient de techniciens pour poursuivre les activités de construction, les experts du service rempliraient ces fonctions (paragraphe 52, 87, 98, 107, 130, 134);
- j) afin de faire en sorte que les Etats membres retirent le plus grand profit des activités de développement, l'UNESCO devrait encourager davantage l'organisation, dans les administrations nationales, de sections ou services chargés des programmes de constructions scolaires (paragraphe 48, 87, 92);
- k) les séminaires devraient avoir trait principalement aux thèmes généraux des travaux de développement; ils devraient avoir lieu tous les deux ans et des représentants de tous les Etats membres de la région devraient y assister; leur durée ne devrait pas excéder deux semaines (paragraphe 54, 88, 136). Toutes facilités d'interprétation en français devraient être assurées et les documents de travail devraient être reproduits à la fois en anglais et en français (paragraphe 61, 69, 92, 138);

- l) la pratique qui consiste à tenir des séminaires nationaux dans les Etats membres devrait être poursuivie; ces séminaires ne devraient pas durer plus de cinq jours chacun et quatre au moins devraient avoir lieu chaque année (paragraphe 55, 136);
- m) le principal but des cours de formation devrait être de former des techniciens des Etats membres pour des projets déterminés. Chaque cours devrait durer au moins quatre semaines. En invitant les experts nationaux à assister aux cours, l'UNESCO devrait veiller spécialement à ce que les stagiaires lorsqu'ils retourneront chez eux soient employés aux projets en question (paragraphe 56, 88, 136);
- n) les experts de l'UNESCO devraient donner des cours sur les constructions scolaires dans les universités asiennes (facultés d'architecture) auxquelles on ferait des exposés et l'on fournirait une documentation technique (paragraphe 56);
- o) des bourses devraient être accordées à de jeunes architectes asiens qui désirent se spécialiser dans la construction scolaire (paragraphe 69);
- p) les experts de l'UNESCO devraient assister plus souvent aux cours organisés au titre d'autres programmes régionaux (paragraphe 58);
- q) le programme de production et de diffusion de publications devrait être poursuivi (paragraphe 60 - 64, 91 - 92, 138); mais les traductions en français devraient être beaucoup plus nombreuses et il faudrait envisager de traduire des résumés des documents de base en russe (paragraphe 61, 92);
- r) les publications techniques de la bibliothèque qui pourraient rester à l'Institut national de Ceylan, s'il est créé, devraient être peu à peu remplacées; dans le cas des ouvrages concernant l'enseignement, ceux qui sont déjà disponibles au BREA devraient être utilisés (paragraphe 63 - 64, 124 - 126, 139);
- s) les Etats membres qui ont des services ou des groupes de développement s'occupant des constructions scolaires devraient être encouragés à créer des bibliothèques de recherche à l'usage de leurs experts nationaux. Des dispositions devraient être prises pour utiliser à cette fin le système de bons de l'UNESCO (paragraphe 93);

- t) il faudrait utiliser davantage le siège du programme de constructions scolaires au BREA comme centre d'orientation des experts internationaux; le service devrait également prévoir de mettre des consultants à la disposition des institutions qui exécutent des programmes de constructions scolaires dans la région et l'UNESCO devrait encourager à cette fin la conclusion d'accords spéciaux (paragraphe 65 - 66, 94 - 95, 137);
- u) de même, la politique de l'IARCS, consistant à tenir ses experts à la disposition des Etats membres pour identifier, préparer et évaluer les projets dans des situations d'urgence, devrait être institutionnalisées et devenir une des activités normales du service (paragraphe 66, 136).

Recommandation 10 : Conversion de l'IARCS en un institut national ceylanais

- a) si le Gouvernement ceylanais le souhaite, les facilités actuelles de l'IARCS à Colombo pourraient être utilisées pour la création d'un institut ceylanais qui poursuivrait le programme au niveau national (paragraphe 9 - 10, 99 - 103, 143 - 144);
- b) dans ce cas, l'UNESCO devrait mettre à la disposition du Gouvernement ceylanais des fonds pour les bourses et fournitures requises pour que l'Institut national puisse fonctionner sans problèmes techniques (paragraphe 10, 100, 143 - 144).

Recommandation 11 : Financement

Le coût total du transfert au BREA de tout l'équipement utilisé pour le programme régional de constructions scolaires de l'IARCS et de l'installation et de l'entretien du service, majoré de l'aide fournie à un éventuel centre national ceylanais, devrait représenter l'équivalent des crédits actuellement alloués à l'IARCS sur le budget de l'UNESCO (paragraphe 141, 145 - 146).

ANNEXE I

Durée des démarches nécessaires pour convoquer la première
et unique réunion du groupe des conseillers techniques
de l'Institut

1. La décision de convoquer une réunion du Groupe des conseillers techniques (G.C.T.) a été prise par le Comité directeur lors de sa première réunion en janvier 1967 (point 10 de l'ordre du jour). A cette occasion, le Comité a également approuvé l'ordre du jour de la première réunion du G.C.T. qui devait se tenir quatre mois plus tard, en mai 1967.
2. Par la suite, le Directeur général de l'UNESCO, dans une lettre du 7 juin 1967 adressée aux six Etats membres* qui devaient être représentés à la première réunion, annonçait la formation du G.C.T. et demandait que des représentants soient désignés.
3. Le Comité directeur de l'Institut, lors de sa deuxième réunion en août 1967 (point 4 de l'ordre du jour), a noté que deux réponses à l'invitation du Directeur général avaient été reçues par l'UNESCO (Paris), quatre autres étant attendues. Le Comité a décidé que son Président devrait fixer une date convenable pour la réunion du G.C.T. lorsque l'UNESCO aurait communiqué la liste des personnes désignées.
4. Par la suite, l'Institut et le Bureau régional de Bangkok ont l'un et l'autre écrit aux Etats membres intéressés et ont demandé que le nom des personnes désignées soit communiqué à l'UNESCO dès que possible.
5. Le 18 décembre, six mois environ après l'invitation initiale, la Chine a désigné son représentant. L'Inde et la Birmanie ont fait de même en janvier 1968.
6. En février 1968, une lettre de Paris à l'Institut informait le Directeur que les communications reçues concernant les représentants désignés seraient soumises au Directeur général "en temps utile".

* Le G.C.T. devait comprendre des représentants de six Etats membres, invités selon l'ordre alphabétique à tour de rôle, les deux derniers Etats devant assister à la réunion suivante pour assurer une certaine continuité.

7. Le Président du Comité directeur de l'Institut a alors fixé au 11 juin 1968 la date de la première réunion du G.C.T., et l'Institut a pris contact avec les personnes désignées à ce sujet.
8. Le 8 avril 1968, le Directeur général adjoint de l'UNESCO pour l'enseignement a écrit aux personnes dont les gouvernements avaient répondu à la lettre du 7 juin 1967 du Directeur général, leur demandant si elles acceptaient de faire partie du G.C.T. A ce stade, les six Etats membres avaient proposé des représentants.
9. En avril et mai 1968, les personnes désignées par le Cambodge et la Chine ont refusé la nomination.
10. En juin 1968, les lettres de nomination n'avaient pas encore été envoyées aux personnes qui avaient accepté de faire partie du G.C.T. et la date de la réunion avait ainsi dû être reportée à octobre 1968.
11. Le participant indien s'est désisté en août 1968, une réunion en octobre ne lui convenant pas en raison d'un séjour d'un mois en URSS. Le participant birman était parti aux Pays-Bas dans l'intervalle pour un cours de neuf mois concernant la construction dans les régions tropicales.
12. La réunion a finalement eu lieu en octobre 1968 et seuls l'Afghanistan et Ceylan y ont participé.

ANNEXE II

Coût des voyages par avion selon l'emplacement du centre

COLOMBO			A	BANGKOK		
Experts rémunération au cours du vol (en dollars)	Distance approximative aller et retour	Coût du billet aller-retour avion (en dollars)	(Capitales)	Coût du billet aller-retour avion (en dollars)	Distance approximative aller et retour	Experts rémunération au cours du vol (en dollars)
(a)	(b)	(c)	d	(c)	(b)	(a)
150,81	3 947	296,20	Afghanistan	335,50	4 467	158,15
193,36	4 800	360,20	Birmanie	74,70	1 000	37,82
153,56	4 040	303,50	Cambodge	80,10	1 067	40,11
-	-	-	Ceylan	223,70	2 973	113,45
259,00	6 787	509,00	Chine	282,20	3 760	143,25
454,96	11 800	885,00	Corée	431,20	5 747	218,89
92,82	2 453	184,40	Inde	223,70	2 973	113,45
184,51	4 853	364,60	Indonésie	271,60	3 614	157,52
228,05	5 973	448,20	Iran	661,00	8 813	336,92
351,82	9 213	691,80	Japon	431,20	5 747	218,89
150,13	3 920	294,45	Laos	70,75	947	35,53
143,25	3 760	282,20	Malaisie	128,00	1 707	65,32
885,86	23 213	1 741,70	Mongolie	1 881,90	25 093	958,06
142,10	3 720	279,10	Népal	222,60	2 973	113,45
150,13	3 920	294,60	Pakistan	294,60	3 920	150,13
374,74	6 813	511,20	Philippines	248,60	3 307	126,06
182,50	3 760	282,20	Singapour	159,30	2 120	81,37
113,45	2 973	223,70	Thaïlande	-	-	-
159,29	4 187	314,10	Viet-Nam	96,60	1 293	49,28
\$4360,34		\$ 8 266,15	Totaux	\$ 6 117,25		\$3 097,65

colonne (b) = colonne (c) + 75 cents des Etats-Unis par mille
colonne (a) = colonne (b) + 300 milles à l'heure x coût horaire par expert
obtenu comme suit :

$$\frac{\$ 22\ 000}{48 \text{ (semaines)} \times 40 \text{ h (sem.)}} = \$ 11,46$$

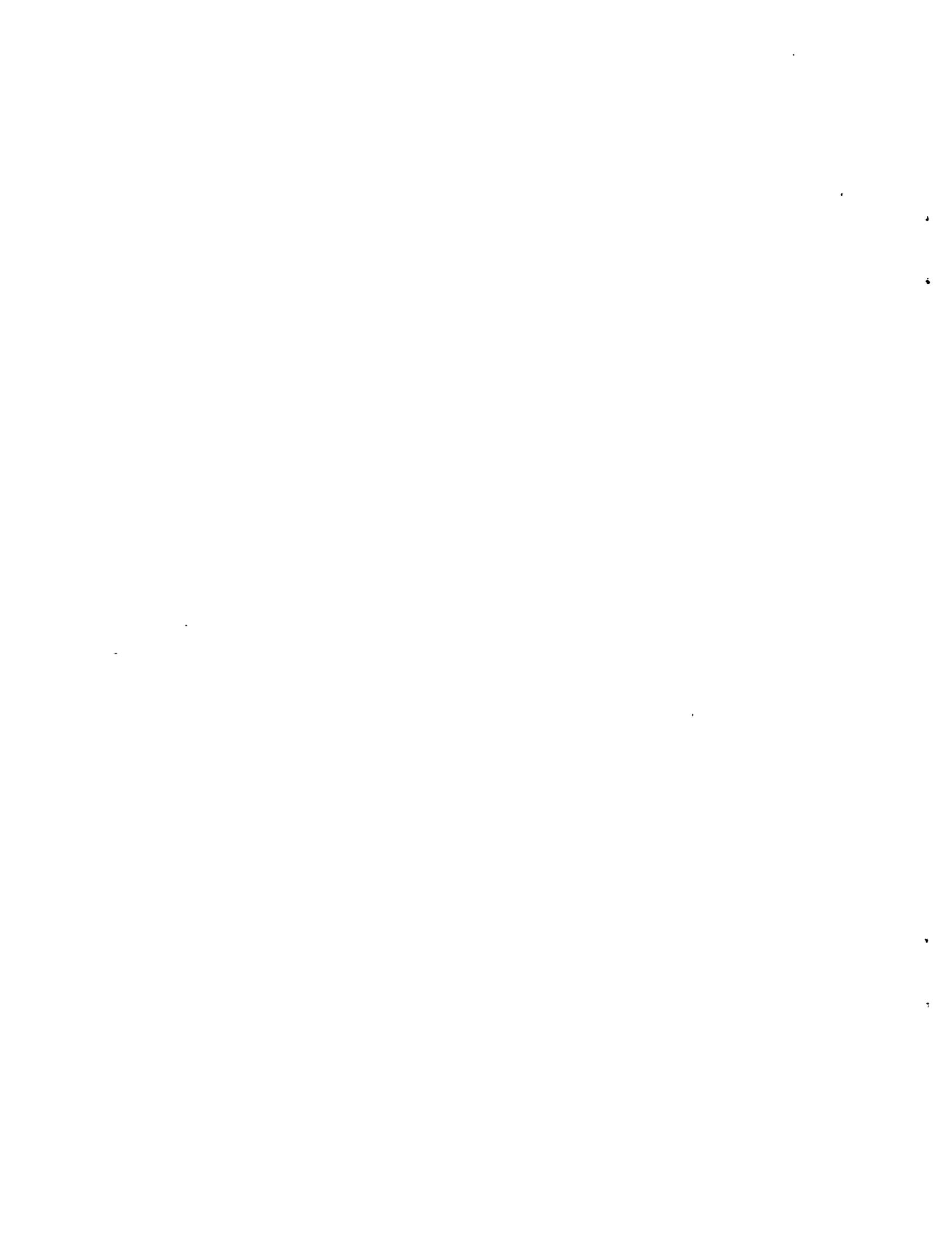
Colombo

Bangkok

(a) + (c) = \$ 12 626,49 cts

(a) + (c) = \$ 9 214,90 cts

Colombo est ainsi de 37 % plus onéreux que Bangkok en prix des billets et temps d'experts.



ANNEXE III

Quelques idées pour la conversion de l'IARCS en institut national

Besoins de Ceylan dans le domaine de l'éducation

Entre 1971 et 1981, la population d'âge scolaire à Ceylan (groupe d'âge de 5 à 14 ans) doit augmenter de 1 219 000 à 1 649 000 enfants selon que l'on accepte une projection basse ou élevée; on peut supposer que les équipements nécessaires pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et pour l'enseignement supérieur augmenteront aussi considérablement. Il faudra disposer pour ces enfants de locaux supplémentaires et il faudra aussi moderniser les 10 000 écoles primaires et secondaires existantes, améliorer les conditions sanitaires et prévoir les moyens nécessaires à l'enseignement des sciences et des disciplines pratiques, par suite des récents changements dans les programmes. Au niveau secondaire, 3 % seulement des écoles ont des ateliers et beaucoup n'ont pas de bibliothèque, de salle des professeurs, de toilettes et de laboratoires de sciences; et si l'on prend en considération les exigences en matière d'enseignement technique et de construction d'universités, une dépense totale d'au moins 250 millions de dollars pendant dix ans doit être prévue afin de répondre à ces besoins.

On ne peut pas répondre aux nouveaux besoins d'enseignement en utilisant les anciens plans pour les constructions et aménagements intérieurs. En concevant des unités aussi fonctionnelles que possible on améliorera la qualité de l'enseignement, et si l'on établit les plans aux moindres frais, le volume des travaux qui pourront être accomplis augmentera. Il semble évident qu'à l'heure actuelle il manque à Ceylan pour organiser la construction scolaire des connaissances spécialisées en matière de plans et d'analyse des coûts, et qu'il serait difficile de remédier à cet état de choses sans le concours d'un organisme capable d'effectuer les travaux de recherche, de développement et de conception de plans dont dépend le succès du futur programme de constructions scolaires. L'IARCS, réorganisé en institut national de recherche sur la construction scolaire, serait tout à fait indiqué pour entreprendre ce travail.

Fonctions proposées pour l'Institut national de constructions scolaires

A. Planification et contrôle administratif

i) Fournir au service de planification du Ministère de l'éducation et à la Commission des subsides universitaires des données concernant l'évolution des coûts unitaires des constructions, du mobilier et des aménagements scolaires et aider, si besoin est, à préciser les incidences financières des plans à court et à long terme concernant l'éducation à Ceylan; ii) maintenir et analyser un inventaire à jour

des sites et des bâtiments scolaires à Ceylan; iii) préparer et, de temps à autre, modifier les règlements applicables au contrôle des coûts en matière de bâtiments scolaires, les normes concernant les locaux, etc.; iv) donner des conseils aux Ministère de l'éducation et à la Commission des subsides universitaires concernant la politique de planification des constructions scolaires.

B. Plans et technique

i) Etudier et concevoir les plans, contrôler la construction et évaluer les prototypes des bâtiments et aménagements intérieurs pour tous les niveaux d'enseignement à Ceylan; ii) financer et entreprendre, sur une base contractuelle et en collaboration avec les organisations gouvernementales telles que les sociétés publiques, des enquêtes sur les nouvelles méthodes de construction des bâtiments et du mobilier scolaires.

C. Documentation et bibliothèque

Acquérir et maintenir une documentation complète concernant les constructions scolaires et les questions qui s'y rapportent et publier dans la langue locale les ouvrages les plus utiles. On a continuellement besoin de livres et de périodiques. Certains d'entre eux pourraient être demandés au Fonds spécial dont l'aide devrait être recherchée. D'autres pourraient être obtenus en échange des publications que le nouvel Institut de Ceylan pourrait publier, ce qui correspondrait à la pratique actuelle.

Gestion

Pour que l'Institut puisse servir équitablement et efficacement tous les secteurs de l'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et supérieur, il est essentiel qu'il ait une certaine autonomie en tant que département du Ministère de l'éducation.

La séparation de l'Institut et de la section des constructions scolaires soulignera en outre le fait que l'Institut garde la responsabilité de la planification, de la conception des plans et du développement, la section étant, de son côté, chargée de l'exécution des travaux de constructions scolaires.

La direction pourrait être assurée par un comité composé de sept conseillers comme suit :

Président : le Directeur général de l'éducation; membres : le Directeur général adjoint de l'enseignement primaire, le Directeur général adjoint de l'enseignement secondaire, le Directeur général adjoint de l'enseignement technique, le Directeur de l'enseignement agricole, un représentant de la Commission des subsides universitaires et le Directeur des constructions scolaires.

Le Directeur de l'Institut exercerait les fonctions de secrétaire du Comité, sans droit de vote. Le Comité pourrait se réunir une fois ou au plus deux fois par an; il approuverait un programme de travail et un budget annuels.

En tant que département du Ministère, le Comité n'aurait légalement d'autre pouvoir que celui de conseiller le Ministère par l'intermédiaire a) du Directeur général de l'enseignement et b) du Président de la Commission des subsides universitaires.

Personnel

Le personnel de l'Institut devrait être adapté aux seuls besoins nationaux et, par suite, comprendre :

<u>Personnel de la catégorie des administrateurs</u>	<u>Dépenses à la charge du Gouvernement (montant estimatif)</u>
1 directeur	3 550 \$ par an
2 architectes	2 560
1 expert en matière d'évaluations quantitatives	1 430
1 bibliothécaire	1 230
1 fonctionnaire d'administration	1 510
2 inspecteurs	2 420
Total	<u>12 700 \$ par an</u>

<u>Personnel auxiliaire</u>	<u>Dépenses à la charge du Gouvernement (montant estimatif)</u>
22 personnes	<u>10 000 \$ par an</u>

Au niveau des administrateurs, certains des postes seront difficiles à pourvoir immédiatement à Ceylan; les premiers architectes que l'université locale aura formés recevront leur diplôme en 1972-1973 et ceux dont l'Institut a besoin devront acquérir une formation spécialisée en matière de constructions scolaires. De plus, on ne dispose pas des moyens nécessaires pour former à plein temps un bibliothécaire diplômé ou un expert en matière d'évaluations quantitatives.

Comme il a été indiqué dans le présent rapport, l'UNESCO est prête à fournir une certaine aide aux centres régionaux qui sont transformés en organismes nationaux. Des bourses devraient être demandées au PNUD aux fins indiquées ci-dessus et peut-être pour aider le Directeur et les services d'administration à se familiariser avec la marche d'un institut de recherche. Pendant que le personnel clé (architecte, expert en matière d'évaluations quantitatives et bibliothécaire diplômé) se perfectionnerait grâce à des bourses, leurs fonctions pourraient être remplies par des experts du PNUD.

Bâtiments et équipement

Les bâtiments actuels seront suffisants (sous réserve de quelques réparations mineures tous les ans) pendant dix ans au moins. L'équipement est également satisfaisant pour le moment mais un véhicule supplémentaire et le remplacement de plusieurs éléments de matériel de bureau seront nécessaires en 1973. Les dépenses correspondantes pourraient être couvertes au moyen de l'aide du Fonds spécial mentionnée ci-dessus.

Financement

Selon les estimations qui m'ont été données, le budget total annuel de l'Institut national pourrait équivaloir à la contribution du Gouvernement ceylanais à l'IARCS en 1971.

	<u>Budget actuel 1971</u>	<u>Budget à prévoir pour l'Institut national</u>
Personnel de la catégorie des administrateurs	8 860	12 700
Personnel auxiliaire	20 000	10 000
Locaux (meublier, réparations, carburant, eau, électricité, etc.)	3 940	4 360
Courrier	3 000	-
Autres dépenses (papeterie, bibliothèque, prototypes, voyages, développement, imprévus)	1 850	10 333
Total	<u>\$ 37 650</u>	<u>\$ 37 393</u>

Indépendamment de cette contribution du Gouvernement ceylanais pour l'entretien de l'Institut, l'UNESCO pourrait fournir, par l'intermédiaire du PNUD et sous la forme de bourses et de matériel, une assistance d'un montant d'environ 320 980 \$ sur une période de cinq ans (les dépenses variant d'une année sur l'autre, il n'est pas possible de donner une moyenne exacte).

<u>Personnel de la catégorie des administrateurs</u>	<u>Coût total pour 5 ans</u>
1 architecte	\$ 50 400
1 expert en matière d'évaluations quantitatives	126 000
1 bibliothécaire	75 600
<u>Bourses</u>	55 000
<u>Matériel</u>	13 980
	<u>\$ 320 980</u>